



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



Udaf
Indre-et-Loire

UNIS POUR LES FAMILLES



Éditorial

Le mot de la Présidente

Monique FONTAINE

Présidente de l'Udaf d'Indre-et-Loire

L'Assemblée Générale 2025 a été marquante pour tout le monde puisqu'elle s'est tenue dans le décor de la mairie de Tours et elle était conjointe aux festivités des 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire. Je pense que ce moment restera dans la mémoire des salariés et des bénévoles. Je remercie celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée mais aussi les bénévoles qui ont assuré les permanences durant les 15 jours d'exposition de la vie de l'UDAF d'Indre-et-Loire dans le péristyle de la mairie. Pour ma part, j'ai beaucoup apprécié ces moments d'échanges avec les quelques visiteurs et surtout avec les bénévoles des associations que l'on rencontre peu en dehors des réunions.

Bien sûr 2025 a été une année avec beaucoup d'autres activités au-delà de la préparation de l'exposition sur les 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire. Quelques points forts parmi ceux que vous retrouverez dans le rapport :

- Interpellation du Directeur d'académie concernant l'accueil des enfants en situation de handicap
- Demande de financement pour les mesures Administration Ad'hoc qui sont en forte progression
- Rencontres avec les pouvoirs publics
- Préparation des nouvelles représentations UDAF dans les structures CAF, CPAM et Santé
- Participation aux différentes réunions de l'URAF et de l'UNAF

Grâce à ses salariés et ses bénévoles, l'UDAF d'Indre-et-Loire a commencé 2026 de façon dynamique en organisant la remise des médailles de l'Enfance et des Familles conjointement à la cérémonie des vœux de début d'année. Moment très apprécié des familles récipiendaires qui ont ainsi mieux connaître l'UDAF d'Indre-et-Loire et les personnes engagées dans son fonctionnement.

2026 est une année importante car nous avons procédé à la désignation de nos représentants dans les CCAS. Grand merci aux salariés et aux bénévoles qui se sont engagés pour porter la voix des familles dans ces instances.

2026 est aussi l'année du renouvellement partiel de notre Conseil d'Administration ce qui devrait apporter un nouvel élan à notre fonctionnement et à nos actions. Nous aurons le travail d'exploitation des résultats, sur notre département, de l'Observatoire des Familles 2026 « Quel investissement pour offrir le meilleur à ses enfants » dont le but essentiel est d'obtenir des arguments en faveur d'une politique de compensation des charges et mettre fin à l'invisibilité du coût de l'enfant.

Je ne peux terminer sans remercier l'ensemble des salariés qui contribuent au quotidien au bon fonctionnement de la vie associative mais plus particulièrement Lisa et Sonia qui sont parties vers d'autres activités pour lesquelles je leur souhaite pleine réussite.

Bien évidemment, je suis très reconnaissante du travail et de l'engagement de toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement et à une image renouvelée de l'UDAF d'Indre-et-Loire, que vous soyez salariés ou bénévoles je vous dis **MERCI**.



Mot de la Direction Générale collégiale

de gauche à droite :

Dominique GARNAUD, *Directeur*

Sophie MAHOUDEAU-CAMPOYER, *Directrice*

Laurie PANSU, *Directrice*

L'année 2025 a été une fois de plus riche en projets et réalisations. Tout d'abord et comme l'an passé, administrateurs et salariés ont poursuivi les actions prévues et déclinées dans les projets associatif et de service 2024-2028.

En parallèle nous avons pu travailler sur les suites de l'évaluation HAS, notamment avec la mise en place d'un groupe de travail ayant pour mission d'élaborer un plan global d'action de promotion de la bientraitance et de prévention et lutte contre la maltraitance. Ces travaux amorcés en 2025 lors de notre journée institutionnelle, devraient aboutir à un livrable au cours de l'année 2026. Nous avons également et suite aux préconisations de l'organisme évaluateur, réfléchi à des actions de prévention aux soins pour les personnes protégées et accompagnées par nos services et ce en lien avec des partenaires du domaine de la santé.

2025 a également vu se mettre en place une démarche Éthique en Protection Juridique des Majeurs, avec la poursuite de la formation d'un grand nombre de salariés et la création d'une Instance dédiée, orchestrée avec les deux autres associations tutélaires, l'ATIL et l'ATRC dans le cadre d'un COFIL. Cette instance regroupant les trois modes d'exercice de notre profession a déjà rendu 3 avis Éthique qui permettront aux professionnels de réfléchir sur les situations complexes et de possiblement les appréhender plus sereinement.

Nous avons également poursuivi nos recherches de financement, notamment auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et du Tribunal Judiciaire de Tours, pour l'exercice des mesures « d'Administration Ad' Hoc » en protection de l'Enfance, qui augmentent de manière exponentielle et dont les financements sont nettement insuffisants. Cette problématique demeure une réelle inquiétude pour l'UDAF d'Indre-et-Loire qui pourrait, faute de moyen, ne plus pouvoir exercer ces missions pourtant si nécessaires à la protection des plus vulnérables que sont les mineurs.

Une réponse à un appel à projet de l'Etat sur l'exercice des missions AVDL et DALO a permis d'élargir nos interventions et d'organiser le développement du service MisABeL pour répondre aux premières demandes dès le début de l'année 2026.

En parallèle, Les services de la vie associative ont œuvré pour aller vers nos associations adhérentes afin de leur présenter les missions de l'UDAF d'Indre-et-Loire et le soutien que nous pouvons leur apporter.

Les 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire furent l'occasion de présenter une rétrospective de notre histoire et d'accueillir les associations adhérentes, les partenaires, les salariés et le public à la Mairie de Tours.

Pour cette année 2026, nous souhaitons poursuivre, en lien avec la Présidence, le Conseil d'Administration et l'ensemble des salariés, le rayonnement de l'UDAF d'Indre-et-Loire tant au niveau de la vie associative, que de nos différents services. L'organisation de notre direction collégiale reste un levier nous permettant de diversifier nos rencontres institutionnelles et partenariales en lien avec l'ensemble des responsables de service.

Il nous semble important de rappeler que l'UDAF d'Indre-et-Loire reste un acteur majeur de la vie locale à la fois pour ses missions de représentation des familles mais également pour son accompagnement des vulnérabilités.

Enfin, La direction générale collégiale remercie la Présidente et le Conseil d'Administration pour la qualité de leurs échanges, les responsables de service pour leur professionnalisme et leur adaptabilité, les salariés pour leur investissement auprès des publics vulnérables et les bénévoles pour leur engagement dans l'ensemble de nos actions en faveur des familles du département d'Indre-et-Loire.

Sommaire

ÉDITORIAL LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	p.3
MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE COLLÉGIALE	p.4
LES TEMPS FORTS 2025 EN IMAGES	p.6
L'UDAF D'INDRE-ET-LOIRE	p.8
Une association au service des familles	p.9
● Présentation de l'association	
● Ses missions et ses valeurs	
● Bilan d'activité	
Les missions légales	p.19
LE SUIVI DU PROJET ASSOCIATIF ET LES PERSPECTIVES 2025	p.23
RETOUR SUR LES 80 ANS DE L'UDAF D'INDRE-ET-LOIRE	p.30-31
LES SERVICES ET DISPOSITIFS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX	p.32
● La Protection Juridique des Majeurs	
● Les mesures d'accompagnement	
● La protection de l'enfance	
● L'accompagnement budgétaire et logement	
● Les autres dispositifs	
LE SUIVI DU PROJET DE SERVICE ET LES PERSPECTIVES 2025	p.49
ANNEXES	p.55
● Organigramme	
● Composition du Conseil d'Administration	
● Les Présidents	

UNIS
POUR LES
FAMILLES

Les temps de l'année



13 mars

Rencontre des représentants CCAS/CIAS



14 janvier

Voeux de la Présidente



3 mars

Conférence "L'éthique en protection juridique des majeurs" organisée en association avec l'ATIL et l'ATRC37



31 janvier

Assemblée Générale du Conseil Participatif de l'UDAF d'Indre-et-Loire



avril

Présentation du service MJAGBF auprès de partenaires autour d'un petit-déjeuner



mars

Formation sur l'éthique en protection juridique des majeurs animées par Philippe SANCHEZ du réseau Socrates. 45 salariés de l'ATIL, l'ATRC et l'UDAF d'Indre-et-Loire ont été formés sur cette thématique





23 septembre

Journée institutionnelle consacrée à la promotion de la bientraitance et à la lutte contre la maltraitance.



3-4-5 juin

Tournage de la vidéo "80 ans au service des familles"



4 novembre

L'ADEPAPE 37 rejoint l'UDAF d'Indre-et-Loire en tant qu'organisme associé



24 juin

Assemblée Générale et 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire



25 novembre

Signature du protocole départemental de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes à la préfecture, en présence de la ministre Aurore BERGE

Retrouvez notre actualité :

- sur notre site internet
www.udaf37.fr
- sur les réseaux sociaux
<https://www.linkedin.com/company/udaf37>



28 septembre

16 salariés ont participé aux 10 et 20 kms course à pied et 10 kms marche nordique



L'UDAF d'Indre-et-Loire

UNIS
POUR LES
FAMILLES

Une association au service des familles

Présentation de l'association



L'**Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-Loire** est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, créée en 1945. Union d'associations, elle rassemble **83** associations familiales et mandate plus de **75** bénévoles pour représenter l'ensemble des familles de notre département, dans plus de **185 représentations** départementales.

La vie associative est organisée autour de bénévoles qui ont à cœur de promouvoir les intérêts des familles du département, au plus près de leurs préoccupations quotidiennes.

L'UDAF d'Indre-et-Loire développe également des services et dispositifs médico-sociaux, exercés par près de **140** professionnels, salariés de l'association, dans différents domaines comme la protection juridique des majeurs et la protection de l'enfance. Notre association a également pour vocation d'accompagner les particuliers dans la gestion administrative et budgétaire de leur vie quotidienne (*Point Conseil Budget*) ainsi que dans leurs problématiques liées au logement dans le cadre de diverses conventions partenariales (*Action Logement, Accompagnement Vers et Dans le Logement etc.*).

Ses missions et ses valeurs

L'UDAF d'Indre-et-Loire a pour mission principale de représenter et défendre les intérêts de toutes les familles auprès des pouvoirs publics.

Les missions légales

- 1 *Donner avis aux pouvoirs publics*
sur les questions d'ordre familial et leur proposer des mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles
- 2 *Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics*
l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'État, la Région, le Département, la Commune
- 3 *Gérer tout service d'intérêt familial*
dont les pouvoirs publics estimeront devoir confier la charge à l'UDAF d'Indre-et-Loire
- 4 *Exercer devant toutes les juridictions l'action civile*
relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts des familles

Bien qu'elle réunisse des associations et mouvements aux courants de pensée diversifiés, dont certains sont confessionnels, elle est une association **laïque, areligieuse et apolitique**.

Les valeurs

partagées par les bénévoles et salariés de l'UDAF d'Indre-et-Loire



ENGAGEMENT

C'est parce que nous croyons au rôle primordial de la famille dans l'évolution ou la construction de la société que l'UDAF d'Indre-et-Loire s'engage grâce à son réseau associatif.



DIVERSITÉ

Pour prendre en compte les différentes caractéristiques et composantes des familles, l'UDAF d'Indre-et-Loire doit se nourrir de la diversité de ses associations et appréhender ainsi la richesse de toutes les cellules familiales.



SOLIDARITÉ

Entraide, écoute et soutien sont les 3 mots qui caractérisent la solidarité et qui permettront à l'UDAF d'Indre-et-Loire de trouver des solutions et des réponses aux besoins des familles. L'association doit être solidaire de ses adhérents pour répondre aux besoins de toutes les familles du département.



PARTAGE

C'est la cohésion entre les associations, le fait de cultiver la convivialité et de favoriser la communication grâce à la mutualisation des compétences et des actions à destination des familles.



Le saviez-vous ?

L'UDAF d'Indre-et-Loire est signataire du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2025-2030. Ce protocole réunit les engagements de plus de soixante-dix partenaires sur cette cause et contribue à mieux coordonner les différentes réponses apportées sur le département.



Bilan d'activité

1 - La gouvernance associative

• L'Assemblée Générale

Le mardi 24 juin 2025, l'UDAF d'Indre-et-Loire a tenu son Assemblée Générale annuelle.

Une AG mettant à l'honneur les services rendus aux familles

À l'occasion des 80 ans de l'association, l'Assemblée Générale 2025 s'est tenue dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de ville de Tours. Près de 180 personnes, salariés et bénévoles confondus, étaient présents. La formule retenue était orientée vers la mise en lumière des bénévoles et professionnels qui la font vivre.



• Le Conseil d'Administration

Le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion et au bon fonctionnement de l'association.



Les chiffres clés



26 administrateurs issus de **13** mouvements familiaux



1 nouveau membre a rejoint le Conseil d'Administration de l'UDAF d'Indre-et-Loire.



4 réunions se sont tenue au cours de l'année 2025



Le saviez-vous ?

Le Conseil d'Administration sera partiellement renouvelé en 2026. La moitié des sièges "élus" et l'intégralité des sièges "désignés" par leur association ou mouvement seront soumis respectivement au vote de l'Assemblée Générale électorale, soit le renouvellement de 19 membres sur 26, que compte le Conseil d'Administration.

• Le Bureau

Le Bureau est un organe collégial travaillant en amont sur les dossiers liés à la gestion et au fonctionnement de l'UDAF d'Indre-et-Loire. Il facilite ainsi l'exercice des missions du Conseil d'Administration en conduisant les affaires courantes, ainsi que les affaires urgentes, le cas échéant.



Les chiffres clés



10 membres composent le Bureau



7 réunions du Bureau se sont tenues en 2025



Zoom sur :

La présidence

Le ou la président(e) de l'UDAF d'Indre-et-Loire, bénévole, est la personne qui représente physiquement et légalement l'association. Élu(e) par le Conseil d'administration, il/elle est le/la garant(e) du projet associatif. L'exercice de la fonction de président(e) nécessite d'avoir la pleine conscience du rôle et des responsabilités que cela englobe, notamment sur l'importance de donner les délégations de pouvoirs utiles à l'exécutif pour faire fonctionner l'Udaf et ses services.



Témoignage

« Au cours de ces 13 années de mandat à la présidence de l'UDAF, j'ai vécu diverses expériences plus ou moins agréables mais toutes enrichissantes. J'y ai fait aussi de très belles rencontres qui apportent un autre regard sur la vie des familles et de la société.

De plus, l'équipe formée par les bénévoles du bureau, du CA ou encore des différentes associations a permis d'assurer le bon fonctionnement de l'UDAF et la défense des intérêts des familles à travers les divers mandats.

Dans ce travail d'équipe, je dois souligner le rôle important de la direction collégiale et des salarié(e)s de la Vie Associative ainsi que l'aide qu'ils/elles m'ont apporté pour l'exercice de mon mandat.

A la présidence, nous sommes les garants du respect des statuts et des contraintes du Code de l'Action Sociale et des Familles ce qui amène parfois à jouer les « médiateurs » dans les débats le plus souvent très riches en diversité d'opinions, mais c'est l'image de notre UDAF. »

Monique FONTAINE, Présidente de l'UDAF d'Indre-et-Loire

2 - Les bénévoles

Les chiffres clés



76

bénévoles ont participé activement à représenter les familles dans un grand nombre d'instances du département ou en participant aux réunions, commissions, activités et projets portés par l'UDAF d'Indre-et-Loire, pour les familles du département.

4864



heures* ont été consacrées par les bénévoles de l'UDAF à leur activité au service des familles.

Le recueil des Contributions Volontaires en Nature (CVN), c'est-à-dire le recueil du nombre d'heures réalisées bénévolement, au titre de l'UDAF d'Indre-et-Loire, sert à mesurer le temps déployé par les bénévoles pour assurer un certain nombre de missions (fonctionnement de l'association, représentation des familles, développement associatif, développement de services aux familles, etc.).

* sur la base du recueil des CVN 2025 qui nous ont été retournées.

Nous remercions chaleureusement les bénévoles pour leur implication, pour un certain nombre d'entre eux, dans de multiples instances. Merci à chacun-e d'entre elles/eux, pour leur investissement, afin de promouvoir les intérêts des familles du département et porter leur voix auprès des pouvoirs publics !

L'accompagnement et la formation des bénévoles

Afin de faciliter la saisie des heures de bénévolat, ainsi que les demandes de remboursement des frais associés, l'UNAF a développé un outil, accessible en ligne : **Rézo Contributions & Notes de frais**. Cette plateforme permet de saisir les heures de bénévolat (CVN) réalisées tant dans les instances internes à l'UDAF (Bureau, CA, commissions ...) que lors des représentations familiales dans les différentes instances départementales.

La saisie peut se faire tout au long de l'année ou en fin d'année.

**NOUVEAUTÉ
2025**



Zoom sur :

**Le lancement de la campagne 2025
de Rézo Contributions & Notes de frais**

**Rézo
Contributions**

Le service Vie associative a déployé l'outil Rézo Contributions & Notes de frais, afin que les bénévoles de l'UDAF d'Indre-et-Loire puissent saisir leurs heures de bénévolat et leurs demandes de remboursement des frais associés directement en ligne.

Un accompagnement personnalisé a été proposé à celles et ceux qui en ressentaient le besoin. La mise en place de ce nouvel outil permettra de faciliter la saisie ainsi que la compilation des heures réalisées. Cela permettra également de mieux valoriser les comptes-rendus de mandats, pour chacune des représentations exercées.

Nous avons poursuivi notre travail de proximité entre bénévoles et salariés de l'association et avons prolongé le **Parcours « découverte métiers »** leur permettant de découvrir mutuellement l'activité de l'un et de l'autre.

Les sessions « **Bienvenue à l'UDAF d'Indre-et-Loire** » se sont poursuivies en 2025 et ont lieu une fois par trimestre (hors période d'été). Elles sont ouvertes à tous les bénévoles et salariés. Celles-ci offrent la possibilité de mieux connaître le fonctionnement de notre association et du réseau associatif. C'est aussi l'occasion d'un partage d'expérience enrichissant avec des salariés d'autres services, ou entre bénévoles et salariés.

Que vous soyez bénévole ou salarié(e), à l'UDAF d'Indre-et-Loire, depuis peu ou de longue date : n'hésitez pas à vous y inscrire !

D'autre part, en fonction des représentations qu'ils exercent, les bénévoles sont régulièrement invités à participer à des **sessions de formation** (par exemple les Représentants des Usagers dans les établissements de santé suivent des formations dispensées par France Assos Santé). Des **journées thématiques** sont également proposées par l'UNAF, auxquelles participent les représentants familiaux dans ces domaines (Journée nationale de la sécurité routière, Journée nationale sur le logement, Journée nationale sur le surendettement, représentants CAF, CPAM).

3 - Les associations et les familles adhérentes

Les chiffres clés



79

associations adhérentes

2

associations non adhérentes
rencontrées dans le cadre du
PLDA

1

nouvel organisme associé



6327

familles adhérentes aux
associations familiales


Le saviez-vous ?

Bien que régies par la loi du 1er juillet 1901, les associations familiales sont encadrées par le Code de l'Action Sociale et des Familles et ont pour but essentiel la défense des intérêts familiaux. Celles qui le souhaitent, peuvent adhérer à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et au niveau départemental, aux UDAF.

L'ADEPAPE 37 rejoint l'UDAF d'Indre-et-Loire

L'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance de l'Indre-et-Loire est une association d'entraide qui accompagne des personnes sortant de l'aide sociale à l'enfance mais aussi de soutien aux jeunes encore accompagnés en protection de l'enfance.

La volonté de l'association est de créer un collectif de jeunes confiés et d'anciens confiés, pour répondre aux besoins de chacun, notamment en :

- Maintenant un lien de solidarité entre anciens et jeunes accueillis.
- Apportant une aide morale, sociale et administrative (*logement, budget, démarches*).
- Soutenant les jeunes après 18 ans, surtout ceux sans contrat jeune majeur.
- Représentant ses membres dans les instances locales de protection de l'enfance.

En cas de difficultés, les jeunes majeurs ne savent pas toujours à qui s'adresser. A 18 ans, ils sortent des services d'aide sociale à l'enfance et, sans le relais d'associations, beaucoup se retrouvent dans des situations alarmantes. L'ADEPAPE 37, à travers le partage d'expérience et un accompagnement personnalisé, permet à ces derniers de trouver des solutions, d'acquérir des connaissances indispensables. C'est aussi une opportunité de découvrir de réelles sources d'inspiration pour les guider dans la suite de leur vie.



Monique FONTAINE, Présidente de l'UDAF d'Indre-et-Loire et Maxime GROULT, Président de l'ADEPAPE 37, lors de la signature.

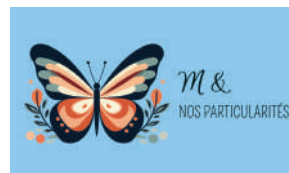


Pour en savoir plus sur cette association, contactez-les à : adepape.touraine@gmail.com



Zoom sur :

L'inauguration de l'association
M&Nos Particularités



Photos prises lors de l'inauguration officielle de l'association nouvellement créée : M&Nos Particularités

Le mardi 30 septembre, une délégation de l'UDAF d'Indre-et-Loire était présente lors de l'inauguration officielle de l'association M&Nos Particularités, à Nazelles-Négron.

L'association a pour but de donner accès à l'information aux parents ou proches d'enfants atteints de handicap, en offrant des temps de rencontre informels pour les familles, des ateliers d'activités créatives et en faisant de la sensibilisation auprès des partenaires, autour des troubles du neuro-développement.

Bravo à Julie Nourisson, présidente de cette jeune association, ainsi qu'à Sonia Pareux, marraine de l'association, pour leur engagement autour de ce projet !

Pour contacter l'association : metnosparticularites@gmail.com

4 - Les mouvements familiaux

Les chiffres clés



21

mouvements familiaux présents à l'UDAF d'Indre-et-Loire

4

organismes associés

2



réunions de la Conférence des Mouvements, ayant porté sur :

1^{er} semestre : « Communiquer autour des 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire »

2nd semestre : « Promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance »



Le saviez-vous ?

Il existe deux statuts possibles pour les associations souhaitant rejoindre l'UDAF d'Indre-et-Loire :

● en qualité d'association adhérente

Dans ce cas, l'association doit impérativement avoir un but familial et présenter des statuts conformes à ceux d'une association familiale, selon la définition du Code de l'Action Sociale et des Familles. Une association adhérente est ainsi "membre actif" et peut exercer son droit de vote lors de l'Assemblée Générale.

● en qualité d'organisme associé

Un organisme associé est une association qui ne constitue pas une association familiale au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle ne peut pas intégrer l'UDAF d'Indre-et-Loire en tant qu'association adhérente, mais peut être intégrée en qualité d'organisme associé, avec une voix consultative.

Dans les deux cas, rejoindre l'UDAF d'Indre-et-Loire permet aux associations d'accéder à un riche réseau associatif départemental, d'augmenter sa visibilité et de bénéficier de la force d'un réseau national.

Liste des mouvements familiaux :

Associations indépendantes

La Mômérie

Centre d'animation et de Loisirs

Association familiale
la Mômérie



Association Familiale
de Montlouis



Solidarité Aide
alimentaire

Groupements à but familial



Association des Familles de
Victimes des Accidents de la
Circulation (AFVAC)



Parrainages de
Jeunes en Joué

Association fédérée à une association nationale

Être-là

Être-là Touraine

Mouvements familiaux à recrutement spécifique



ADPEDA 37



APF France Handicap
délégation 37



Enfance et Familles
d'Adoption (EFA 37)



Jumeaux et plus
l'association 37



UNAFAM 37



FAVEC
Association de conjoints
survivants et parents d'orphelins



ADMR



Maisons Familiales
Rurales (MFR)



La Famille du
Cheminot

Mouvements familiaux à recrutement général



Associations Familiales
Catholiques (AFC)



Association Familiale
Protestante (AFP) Téméléïa
Entraide Tourangelle



Associations des familles
laïques (CDAFAL)



Confédération Syndicale
des Familles (CSF)



Familles de France



Familles Rurales

Associations à but familial agréées à titre d'organismes associés



ADFI Touraine



UNA d'Indre-et-Loire



Centre LGBTI de Touraine



ADEPAPE d'Indre-et-Loire

5 - Les commissions

L'UDAF d'Indre-et-Loire anime **5 commissions thématiques**, sur les grands domaines de la vie quotidienne des familles. Pour son fonctionnement interne, l'association a mis en place des **commissions techniques**, qui permettent d'aborder des sujets liés plus spécifiquement au fonctionnement de celle-ci.

Commissions thématiques

Commission 1 **Droits des familles** **et prestations**

11 membres
49 représentations
Président : Jean JOUBERT

Commission 2 **Droits des consommateurs** **et budget**

11 membres
12 représentations
Président : Hervé FLACELIÈRE

Commission 3 **Parentalité** **et éducation**

9 membres
8 représentations
Présidente : Marie-Christine VINOT

Commission 4 **Logement** **et environnement**

16 membres
15 représentations
Président : Guy CASTAIGNÈDE

Commission 5 **Santé et protection sociale**

22 membres
33 représentations
Président : Louis de MONCK d'UZER
Animateur : Jacques PORTIER



Commissions techniques

Commission 6 - Communication et Information

3 membres
Présidente : Monique FONTAINE

Commission 7 - Commission Technique des Services

Suivi des indicateurs liés aux services de l'association
(indicateurs mesures, RH, projets, etc.)
11 membres
Président : Jean PÉNAUD

Commission 8 - Commission de Contrôle

Vérifications des différentes procédures liées aux adhésions
des associations, demandes d'agréments, élections, etc.
7 membres
Président : Philippe DUBOIS
Vice-Présidente : Françoise DUVEAU-HENRY

Commission 9 - Commission des Finances

5 membres
Président : Jean JOUBERT

Zoom sur :

Les commissions thématiques : espaces de réflexions sur les questions d'ordre familial

L'UDAF d'Indre-et-Loire anime **5 commissions thématiques**, autour des grands domaines de la vie quotidienne des familles.

Les représentants familiaux exerçant un mandat rattaché à l'un de ces 5 domaines y sont conviés, ainsi que toute personne souhaitant apporter sa contribution aux échanges et réflexions.

Elles abordent des thèmes concrets tels que : l'inclusion des élèves en situation de handicap, les questions de budget, les problématiques liées au logement, le rôle des familles dans l'accompagnement de la fin de vie etc.



6 - Le développement associatif



Le Plan Local de Développement Associatif (PLDA) a poursuivi, en 2025, son objectif de consolider et développer notre réseau associatif et de participer à son attractivité et à son rayonnement.

2 réunions du comité de pilotage (COPIL) ont eu lieu et plusieurs groupes de travail se sont répartis les actions définies dans le plan d'actions, avec une priorité donnée sur celles en lien avec les 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire :

- COPIL n°2 du PLDA
- COPIL n°3 du PLDA
- Groupes de travail action n°3, n°8 et action n°12

Vous aussi, rejoignez le groupe de travail du PLDA de l'UDAF d'Indre-et-Loire !

7 - Les relations avec le réseau national et partenarial

Sur le plan national, la Présidente, un membre de la Direction Générale Collégiale et les deux chargés de mission ont participé à l'Assemblée Générale de l'**UNAF (Union Nationale des Associations Familiales)** qui s'est déroulée à Dijon. La Présidente et la Direction ont également participé à deux rassemblements Président-Directeur à Caen et Paris. Ils ont également participé aux groupes de travail nationaux et journées thématiques proposés.

La Présidente, la Direction Générale Collégiale ainsi que six administrateurs ont participé à l'Assemblée Générale de l'**URAF (Union Régionale des Associations Familiales)** qui s'est déroulée à Blois, ainsi qu'à trois Conseils d'Administration à Blois et Orléans.

Pour renforcer sa présence sur le territoire, l'UDAF d'Indre-et-Loire attache un intérêt particulier à entretenir et développer son réseau partenarial pour répondre au mieux aux besoins des familles.



Zoom sur :

La rencontre régionale des référents Dév'Assos

Le 1er avril 2025, les référents du développement associatif de l'UDAF d'Indre-et-Loire ont participé à une rencontre régionale, organisée par le Comité National de Développement Associatif de l'UNAF.

Cette journée a permis, outre une meilleure inter-connaissance des référents dév' assos de la région Centre-Val de Loire, de partager outils, techniques d'animation et bonnes pratiques, afin de poursuivre le chantier développement associatif engagé au niveau de notre réseau.



Le groupe de travail régional des chargés de mission vie associative



A l'initiative de l'URAF Centre-Val de Loire, un groupe de travail dédié aux chargés de mission vie associative de chaque UDAF de la région se réunit chaque année.

Ces rencontres leur permettent de partager des informations, des bonnes pratiques mais aussi d'échanger au sujet des difficultés rencontrées dans les missions qu'ils exercent au quotidien.

Le lieu de ces rencontres change régulièrement, alternant entre les 6 UDAF de la région Centre-Val de Loire. En décembre 2025, elle s'est déroulée à l'UDAF du Cher (18).

8 - La communication

L'année 2025 a notamment été marquée par l'organisation des 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire. Ce temps fort a mobilisé une partie des équipes dans l'élaboration de la stratégie de communication. Dans ce contexte, nous avons fait appel à des professionnels pour nous accompagner dans la réalisation des différents supports qui ont été utilisés pour mettre en avant l'événement auprès de notre réseau associatif, de nos partenaires et du grand public.

- Des supports de communication pour promouvoir l'événement : affiche, flyers, bâches, kakémonos, sacs à pains, objets publicitaires...
- 1 vidéo de présentation de notre réseau associatif mettant en scène une partie de celles et ceux qui font la force de celui-ci pour répondre aux mieux aux besoins de toutes les familles du département.
- 1 vidéo rétrospective de l'événement des 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire qui a réuni à l'Hôtel de Ville de Tours, nos associations adhérentes, nos bénévoles, nos salariés, nos partenaires et les familles du département lors d'un événement historique pour notre association.

A travers ce travail, nous nous efforçons de faire connaître l'UDAF d'Indre-et-Loire et son réseau associatif, de donner une nouvelle image et d'apporter un plus grand éclairage sur nos missions.



En outre, sur la fin de l'année 2025, nous avons poursuivi les travaux réalisés sur la modernisation du magazine **Familles Tourangelles** avec la sortie du numéro 105, à découvrir notamment dans tous les CCAS/CIAS et Maisons France Services d'Indre-et-Loire.

Par ailleurs, le Conseil Participatif a également publié deux nouveaux numéros de sa gazette périodique « **Tut'infos** ».



2 nouveaux supports ont été créés et mis à disposition : la **plaquette institutionnelle de l'UDAF d'Indre-et-Loire** et le flyer **"Devenez bénévole d'une association familiale adhérente à l'UDAF d'Indre-et-Loire"**.

Enfin de nombreux articles ont été publiés sur notre site internet et via le réseau social LinkedIn.



Zoom sur :

La campagne d'affichage : Espace Info Famille



Du mercredi 12 au mercredi 19 novembre 2025, la Ville de Tours nous a généreusement mis à disposition plusieurs faces de leur réseau d'affichage JC Decaux.

Une belle opportunité pour nous de mettre en avant notre "Espace Info Famille" auprès des habitants et promeneurs de plusieurs quartiers de Tours.



Retrouver l'actualité de l'UDAF d'Indre-et-Loire sur son site internet udaf37.fr et sur LinkedIn



Les missions légales

1 - Donner avis sur les questions d'ordre familial

Les UDAF sont habilitées à "donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles"



Les missions des UDAF sont définies au sein de l'article L. 211-3 du code de l'action sociale et des familles



Politique familiale

Février 2025 – Envoi d'un courrier au Directeur d'Académie suite à l'article paru le 21 janvier 2025 dans la Nouvelle République, concernant la situation d'un élève scolarisé à l'école Joliot Curie de Saint-Pierre-des-Corps

Le courrier exprimait la préoccupation de l'UDAF d'Indre-et-Loire concernant la situation de cet enfant en situation de handicap, illustrant la difficulté d'inclusion rencontrée par de nombreux enfants et familles, en raison de l'insuffisance des moyens alloués par l'État. L'UDAF d'Indre-et-Loire sollicite, par ce courrier, la réalisation d'un bilan complet à l'échelle départementale, afin de dresser un état des lieux précis de la répartition des élèves reconnus par la MDPH (...) et d'évaluer les modalités de prise en charge (nombre d'enseignants formés, nombre d'AESH, établissements concernés, aménagements d'horaires etc). Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'action du collectif "Alerte Enfants en Dangers".

L'UDAF d'Indre-et-Loire continue d'alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de reconnaître "l'école inclusive" à la hauteur des besoins actuels.

Octobre 2025 – Participation à la mobilisation du Mouvement associatif "Ça ne tient plus !"

Le samedi 11 octobre 2025, le Mouvement Associatif a impulsé une large mobilisation partout en France, afin d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur la situation préoccupante du tissu associatif, mais aussi de valoriser l'apport des associations pour la société.

L'UDAF d'Indre-et-Loire s'est associée à cette mobilisation et sa Présidente a signé la tribune du Mouvement associatif « Ça ne tient plus ! ».



Protection de l'enfance

Juin 2025 – Envoi d'un courrier adressé respectivement à la Présidente du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et à la Présidente du Tribunal Judiciaire de Tours, demandant le financement des mesures d'Administrateur Ad' hoc

Le courrier, adressé par la Présidence et la Direction collégiale de l'UDAF d'Indre-et-Loire, alertait sur les risques liés à ce dispositif, en raison de la médiocrité de son financement.

Par exemple, au civil, la mission est indemnisée à hauteur de 200€. L'UDAF d'Indre-et-Loire peut ainsi être mandatée lorsque l'enfant est nourrisson et le représenter jusqu'à sa majorité, avec une indemnisation qui restera strictement fixée à 200€ pour toute la durée de la protection, soit l'équivalent de 11€ par an...

L'UDAF d'Indre-et-Loire rappelle que la question de la rémunération est essentielle si nous voulons continuer à disposer de professionnels compétents, spécialisés dans la protection de l'enfance. Mention est faite, dans les courriers, du rapport parlementaire intitulé "Améliorer le traitement judiciaire des violences intra-familiales", remis à la Chancellerie en mai 2023, proposant d'élaborer un statut des administrateurs Ad' hoc en adéquation avec les exigences inhérentes au mandat que leur confie la loi au soutien des intérêts de l'enfant et de revaloriser leurs indemnités.

En 2025, l'UDAF d'Indre-et-Loire a suivi 232 mesures Ad' hoc, pour un financement de 12 650€. L'association sollicite un financement de 43.000€ supplémentaires, correspondant au déficit de financement au regard du coût réel de ces mesures.

Protection juridique des majeurs

Novembre 2025 – Envoi d'un courrier aux Députés et Sénateurs d'Indre-et-Loire, sollicitant le soutien à la proposition d'amendements pour les crédits de la Mission Solidarité, Insertion et Égalité des Chances - Projet de loi de finances pour 2026. Dans le cadre de l'examen du Projet de loi de finances pour 2026, qui concerne les crédits alloués à la Mission Solidarité, Insertion et Égalité des Chances, l'UDAF d'Indre-et-Loire a sollicité le soutien des Députés et Sénateurs pour trois propositions d'amendements portant sur des mesures essentielles pour le secteur médico-social et les services de protection juridique des majeurs.

Le courrier se faisait le relai des propositions formulées par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), en collaboration avec l'inter-fédération PJM, propositions visant à garantir le financement adéquat pour plusieurs domaines cruciaux :

- La rétroactivité du financement des oubliés du Ségur pour 2024
- Le renforcement des crédits pour les services MJPM (Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs)
- Le soutien aux services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)

L'Udaf d'Indre-et-Loire, par cette interpellation, appelait les députés et sénateurs à prendre en considération ces propositions et à soutenir l'adoption de ces amendements lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2026, démontrant ainsi leur engagement en faveur des plus vulnérables et des professionnels qui les accompagnent.



Plusieurs rencontres institutionnelles avec les pouvoirs publics ont été réalisées en 2025

Février 2025 – Rencontre de la Direction générale collégiale avec la Directrice déléguée à la Protection de l'Enfance et la Cheffe de service Mineurs non accompagnés du Conseil Départemental.

Avril 2025 – Participation de la Direction générale collégiale et d'une Attachée juridique au Conseil de Juridiction, co-présidé par la Présidente du Tribunal Judiciaire et la Procureure de la République, sur le thème : « *La prise en charge judiciaire des mineurs victimes d'infractions* ».

Octobre 2025 – Rencontre de la Direction générale collégiale avec la Directrice de l'Action sociale et une Responsable de service du Conseil Départemental pour évoquer le renouvellement du marché MASP en 2026.

2 - Représenter les familles

Les UDAF sont habilitées à "représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune".

Les chiffres clés



188 représentations familiales :

- 104** dans le domaine des Droits des familles et prestations
- 7** dans le domaine des Droits des consommateurs et budget
- 8** dans le domaine de la Parentalité et de l'éducation
- 25** dans le domaine du Logement et de l'environnement
- 43** dans le domaine de la Santé et de la protection sociale
- 1** dans le domaine de la Cohésion sociale et de la Vulnérabilité

76

représentants familiaux,
dont 41 représentants dans les
CCAS et CIAS

1

mandat renouvelé : à la MSA
Berry-Touraine



Le saviez-vous ?

Les représentants familiaux mandatés par l'UDAF d'Indre-et-Loire portent la voix des familles du département au sein des instances départementales dans lesquelles ils siègent. Ils ne représentent pas seulement les familles adhérentes à une association familiale, mais bien l'ensemble des familles d'Indre-et-Loire.



Zoom sur :



Témoignages : L'engagement de nos représentants familiaux

Ce qui motive mon engagement, ce sont les rencontres enrichissantes avec d'autres associations et personnes engagées. Les échanges nourrissent ma réflexion et renforcent mon envie d'agir. Je m'investis pour défendre, représenter, valoriser et porter la parole des familles, à tous les niveaux : local, départemental, régional et national. Contribuer à faire progresser la politique familiale en France donne pleinement sens à mon engagement.

Françoise
Représentante familiale

Ce mandat au CCAS de Saint-Cyr-sur-Loire m'a donné l'opportunité de représenter les familles. Cela me permet de prendre en compte la singularité de chaque situation et d'être force de proposition dans les actions à mettre en place ou orientations à prendre en élargissant la réflexion et en ne se limitant pas à considérer un usager uniquement comme utilisateur d'un service, mais dans sa globalité.

Clotilde
Représentante familiale



3 - Gérer les services d'intérêt familial

Les UDAF sont habilitées à "gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge".

Les chiffres clés



2

familles récipiendaires de la **médaille de l'enfance et des familles** en Indre-et-Loire, décernée par arrêté préfectoral



6

enfants accueillis lors des ateliers **Parcours pour les Enfants de Parents Séparés (PEP'S)**



75

aidants accompagnés via le **Café des aidants** en partenariat avec Familles Rurales



8

binômes ont participé aux parcours **"Parent-Ado"** au cours de l'année 2025



Zoom sur nos dispositifs

L'Espace Info Famille

L'EIF est un service d'accueil, d'information et d'orientation pour toutes les démarches de la vie quotidienne, créé en 2011. Chaque semaine, nous recevons des appels, que nous réorientons vers nos services ou vers nos partenaires, selon la demande.

Pour contacter l'Espace Info Famille :

☎ 02 47 77 55 51 ou vieassociative@udaf37.fr

Service gratuit, personnalisé et confidentiel

Le Café des aidants

L'UDAF d'Indre-et-Loire, en partenariat avec la **Fédération départementale Familles Rurales**, propose six « cafés des aidants » mensuels sur le département : Château-la-Vallière, Azay-le-Rideau, Sud Lochois, Nazelles-Négron, Beaulieu-lès-Loches et un café en visio. Des **cafés spéciaux** ont également été proposés pour accompagner les aidants sur des thématiques précises (*mon proche ne mange pas, que faire ? - Comment lever, assoir, bouger son proche sans tomber ou se faire mal ? etc.*).

Les ateliers



En partenariat avec l'association **Médiations & Parentalité 37**, l'UDAF d'Indre-et-Loire propose des groupes de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés âgés de 6 à 15 ans. Le parcours est composé d'une série de quatre ateliers encadrés par des professionnels qualifiés dans lesquels les enfants peuvent exprimer leurs émotions, partager leurs interrogations avec d'autres enfants sur leur nouvelle situation familiale.

Les parcours Parent - Ado



Le parcours « Parent-Ado » est un dispositif de soutien à la parentalité mis en place par l'UDAF d'Indre-et-Loire en janvier 2024. Chaque parcours réunit des duos composés d'un parent et d'un adolescent à travers **3 ateliers thématiques** : **alimentation, sport et culture** sur le département. Notre volonté est de proposer des instants de complicité avec son adolescent, à l'aide d'activités ludiques et faciles à reproduire à la maison.



Le suivi du projet associatif et les perspectives 2026

UNIS
POUR LES
FAMILLES

Le suivi du projet associatif

Tout au long de l'année 2023, une réflexion a été menée par des membres du Conseil d'Administration, des représentants d'associations adhérentes et des salariés, en vue de l'élaboration de notre projet associatif 2024-2028. C'est ainsi que 76 actions sont nées autour de 4 thématiques. Nous vous présentons ci-dessous les réalisations majeures de l'année 2025.

1 - Affirmer l'identité de l'UDAF d'Indre-et-Loire et ses valeurs

Si l'identité d'une association naît du projet qu'elle défend et des valeurs qu'elle porte, il est nécessaire de les entretenir au quotidien et de les faire évoluer afin d'en conserver les bénéfices et la cohérence dans les actions menées. En 2025, plusieurs réalisations ont permis à l'UDAF d'Indre-et-Loire de renforcer son identité.

✓ Une histoire forte de 80 ans d'existence



Dans le cadre des 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire, une exposition a été créée pour mettre en lumière son histoire depuis sa création.

Elle offre un éclairage essentiel sur les missions confiées à l'UDAF d'Indre-et-Loire par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et sur son engagement à défendre les intérêts de toutes les familles du département.

Les personnes présentes ont donc eu l'opportunité de (re)découvrir le rôle incontournable des salariés et des bénévoles au sein de notre association.

✓ Plaquette institutionnelle

Un nouveau support de communication "plaquette institutionnelle" a été créé. Elle offre une présentation globale et succincte de l'UDAF d'Indre-et-Loire, ses missions, ses services et dispositifs et quelques chiffres-clés.



✓ La modification des Statuts de l'association

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 2025 a approuvé les nouveaux statuts de l'UDAF d'Indre-et-Loire.

La modification portait sur l'article 10 des statuts « Composition du Conseil d'Administration » de façon à permettre aux personnes ne relevant pas des articles L.211-1 et L.211-9 du code de l'action sociale et des familles d'être éligibles ou désignées au sein du Conseil d'Administration de l'UDAF d'Indre-et-Loire dans les mêmes conditions que les familles apportant des suffrages.

Les personnes seules (célibataires et veufs/veuves sans enfant) sans charge de famille officielle, ont désormais le droit de siéger au sein du Conseil d'Administration de l'UDAF d'Indre-et-Loire.

L'UDAF d'Indre-et-Loire reconnaît toutes les formes de famille, quelle que soit leur composition.

✓ Rendre notre présence incontournable sur les questions d'ordre familial

Chaque année, nous sommes sollicités par nos partenaires pour participer à divers événements (*conférences, forums, interventions...*) dans l'ensemble du département pour répondre aux interrogations des familles.

Grâce à la présence de salariés et de bénévoles, ces événements nous permettent de maintenir le lien avec le grand public et de rencontrer de futurs partenaires.

Quelques exemples : *le Forum des seniors de Saint-Cyr sur Loire, la semaine des aidants au VRF Fondettes, « Mars bleu » organisée par la clinique NCT+ Alliance, le Grand Forum des associations d'usagers du CHRU de Tours, la Semaine santé des usagers proposée par le Centre Hospitalier de Loches, intervention lors de la conférence/débat « Vie affective et sexualité des seniors » organisée par Harmonie Mutuelle...*



Relai de la campagne nationale de lutte contre les violences faites aux enfants

En octobre 2025, L'UDAF d'Indre-et-Loire s'est associée à la campagne de lutte contre les violences faites aux enfants, lancée par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, en la relayant.

Cette campagne vise à faire connaître le 119, numéro national d'appel et site web de l'enfance en danger, pour inciter les adultes à agir en cas de doute ou de suspicion de violence.

2 - Développer la Vie Associative en resserrant les liens avec les associations adhérentes

L'UDAF d'Indre-et-Loire doit œuvrer aux côtés des associations adhérentes au quotidien et mobiliser l'ensemble des bénévoles afin de dynamiser le réseau associatif. En 2025, plusieurs actions ont été réalisées en ce sens.

✓ Participation aux Assemblées Générales des associations adhérentes

Comme chaque année, les Administrateurs de l'UDAF d'Indre-et-Loire participent aux Assemblées Générales des associations adhérentes.

En 2025, l'association était représentée aux AG suivantes :

- **en janvier** : Jumeaux et +
- **en mars** : Associations Familiales Catholiques (AFC) de Touraine
- **en avril** : Familles Rurales et La Famille du Cheminot
- **en mai** : Parrainages de Jeunes-en-Joué
- **en juin** : Enfance & Familles d'Adoption (EFA 37), Association Familiale de la Momerie et ADEPAPE 37 (*intégré en tant qu'organisme associé fin 2025*)

✓ La poursuite du Plan Local de Développement Associatif (PLDA)



Cette année **2** réunions du Comité de Pilotage (COPIL) du PLDA se sont tenues (*le 4 février 2025 et le 7 avril 2025*)

3 groupes de travail se sont répartis les actions définies dans le plan d'actions, avec une priorité donnée sur celles en lien avec les 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire :

Ces travaux ont notamment abouti à la création du flyer "*Devenez bénévole d'une association familiale adhérente à l'UDAF d'Indre-et-Loire !*"

Le groupe travaillant sur l'annuaire des associations a bien avancé, avec la proposition d'une trame qui servira de base à la création du nouvel annuaire des associations.

Un grand merci aux bénévoles qui se sont investis dans ces différents groupes de travail !



Participation à l'inauguration du nouvel espace de formation des ADMR

Le 22 septembre 2025, l'ADMR a inauguré son nouvel espace de formation au sein de ses locaux, rue Fernand Léger à Tours. Plusieurs démonstrations ont été réalisées par les professionnels de l'ADMR, afin de mieux faire connaître leur métier : manœuvre et postures à l'aide d'un lève-malade pour s'occuper d'une personne alitée, possibilité pour les participant(e)s d'expérimenter les effets du vieillissement (*rétrécissement du champ de vision, tremblements, difficulté à se mouvoir ...*) grâce à un simulateur etc. A cette occasion, plusieurs partenaires, dont l'UDAF d'Indre-et-Loire, étaient présents.

Les ADMR font partie des associations adhérentes à l'UDAF d'Indre-et-Loire.



Un salon des associations familiales lors des 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire

A l'occasion des 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire, le 24 juin 2025, **18 associations adhérentes** et organismes associés étaient présents pour célébrer cette journée historique. Une belle manière de mettre en avant le lien qui nous unit pour les familles du département.

Lors de cet événement festif, les associations avaient la possibilité de tenir un stand pour informer les visiteurs sur leurs missions et leurs actions mais aussi de mieux se découvrir entre associations familiales d'un même réseau, le tout dans la convivialité et la bonne humeur !

Enfin, l'UDAF d'Indre-et-Loire a souhaité offrir à chaque association présente un kakémono (*support de communication*), en guise de remerciements.



L'UDAF d'Indre-et-Loire remercie chaleureusement les 18 associations et mouvements présents lors du Salon des associations !

3 - Renforcer la représentation familiale et l'accompagnement des familles

L'UDAF d'Indre-et-Loire s'engage à renforcer la représentation familiale et l'accompagnement des familles au sein du département. C'est dans cette optique que des actions ont été réalisées en 2025.

✓ Renouvellement des Représentants des Usagers (RU) dans les établissements de santé

En décembre 2025, l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre-Val de Loire a rendu ses décisions concernant les candidatures de Représentants des Usagers (RU) déposées pour siéger dans les Commissions des Usagers (CDU) des établissements de santé du département.

Nous pouvons nous féliciter pour cette campagne réussie grâce à la mobilisation des bénévoles et au dynamisme de la Commission 5 - Santé et Protection sociale !

Résultats :

- 17 Représentants des Usagers (RU) proposés par l'Udaf d'Indre-et-Loire ont été désignés
- pour siéger dans 20 établissements de santé du département

Nous souhaitons à chacun des RU, pleine satisfaction dans l'exercice de leurs mandats respectifs !

L'UDAF d'Indre-et-Loire est une association agréée d'usagers du système de santé et à ce titre, elle propose des Représentants des Usagers dans un certain nombre d'établissements de santé du département.



✓ Rencontre des représentants familiaux en CCAS et CIAS

Le 13 mars 2025 étaient réunis une dizaine de représentants familiaux dans les CCAS et CIAS du département, à l'annexe de l'UDAF d'Indre-et-Loire.

Cette rencontre a été organisée suite à la remontée d'une représentante CCAS, sur le projet de transfert d'un service d'aide à domicile (SAD) vers des structures privées et les impacts sur les familles.

Les représentants familiaux dans les CCAS et CIAS agissent au plus près des familles, à l'échelle des communes et intercommunalités du département.

Un grand merci pour leur engagement au service des familles !



✓ Le guide du représentant familial au CCAS ou CIAS



Durant l'année 2025, un groupe de travail animé par la chargée de mission en charge de la représentation familiale à l'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf) et constitué de plusieurs UDAF du territoire national, a travaillé un **Guide du représentant familial au CCAS ou CIAS**.

Ce travail construit collectivement, avec des regards croisés, a été réalisé avec le souci constant de répondre aux besoins et interrogations du représentant familial dans un CCAS ou un CIAS.

Deux guides complémentaires ont été élaborés :

- Le guide du représentant familial au CCAS ou CIAS
- L'essentiel pour bien démarrer votre mission

L'UDAF d'Indre-et-Loire a activement participé aux travaux autour de ce guide, en faisant des propositions techniques et en apportant le regard de terrain de l'une des représentantes familiales au sein d'un CCAS du département.

Ce nouveau guide sera distribué à chaque représentant familial dans un CCAS ou CIAS, suite au renouvellement de ces mandats qui aura lieu courant avril 2026.

4 - Créer et pérenniser les partenariats pour développer des actions communes sur le territoire

L'un des objectifs principal de l'UDAF d'Indre-et-Loire est de renforcer son attractivité afin d'être, à terme, un partenaire incontournable pour l'ensemble du territoire. En 2025, plusieurs actions ont été menées en ce sens.

✓ Deux matinées partenaires organisées

A la suite du succès de la Matinale "Parentalité" en décembre 2024, nous avons renouvelé le format en proposant deux nouvelles thématique en 2025 : "Budget et Logement" en Mai et "Associations Familiales" en Novembre.

Ce format permet de réunir les professionnels autour d'une thématique commune pour mieux s'identifier, créer du lien et développer ensemble l'offre de services à destination des familles.

Les événements réunissent une quinzaine de participants qui ont eu la possibilité de présenter leur structure, leurs actions, leurs projets et leurs besoins, le tout dans la convivialité. Un moment privilégié pour chacun d'entretenir et tisser son réseau partenarial.



✓ Animation de notre convention partenariale avec la CPAM

Depuis la signature de notre convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie fin 2023, nous portons une volonté commune de simplifier et fluidifier les démarches des professionnels dans l'accompagnement de publics vulnérables. L'année 2025 fût une période riche en rencontres et en projets : interventions dans nos services respectifs, déploiement d'un espace partenaires pour les professionnels de l'UDAF d'Indre-et-Loire, parution d'un article dans notre magazine Familles Tourangelles n°105...

Une rencontre est prévue en début d'année 2026 pour évoquer un nouveau plan d'actions ainsi que le renouvellement de notre convention pluriannuelle de partenariat.

✓ Le mécénat : source de financement des 80 ans de l'UDAF d'Indre-et-Loire

L'année 2025 a surtout été marquée par l'organisation des 80 ans de notre association. Cet événement a nécessité un important travail dans la recherche de financement. Ainsi, 5 entreprises mécènes ont apporté leur soutien à l'UDAF d'Indre-et-Loire pour faire de cet anniversaire une réussite :

- L'agence de communication **ARJCOM** pour la création graphique de la communication liée à l'événement
- La **Ville de Tours** pour la mise à disposition des différents lieux et des équipements
- Le **Crédit Agricole Touraine Poitou** et le **laboratoire DUANEP** pour leur contribution financière
- La société **Glam'Print** pour la réalisation des supports de communication et objets publicitaires

Nous leurs renouvelons nos remerciements pour leur soutien !



**" SOUTENIR L'UDAF D'INDRE-ET-LOIRE,
C'EST SOUTENIR LES FAMILLES "**

**UNIS
POUR LES
FAMILLES**

Les perspectives 2026 pour la vie associative

✓ Conférence « La parentalité à l'épreuve des violences intrafamiliales »

Dans le cadre du renouvellement du protocole départementale de lutte contre les violences faites aux femmes de 2025, l'UDAF d'Indre-et-Loire envisage de répondre à l'appel à projet de la préfecture d'Indre-et-Loire pour l'organisation d'un événement sur la thématique liée à la parentalité et les violences intrafamiliales prévu en Novembre 2026.

✓ Renouvellement des mandats dans les CCAS/CIAS

Le conseil d'administration du CCAS comme du CIAS est renouvelé lors de chaque élection municipale. Ce renouvellement interviendra en Mars 2026. Les formalités de renouvellement des administrateurs doivent se faire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal (*pour un CCAS*) ou du renouvellement de l'organe délibérant de l'intercommunalité (*pour un CIAS*). Notre objectif est de couvrir un nombre de communes plus important que le précédent mandat (41) grâce à une belle campagne et une forte mobilisation de nos bénévoles.

✓ Renouvellement des mandats dans les OPH

Les conseils d'administration des OPH (Offices Publics de l'Habitat) seront renouvelés suite aux élections municipales. L'UDAF d'Indre-et-Loire est membre És-qualités du Conseil d'administration de l'OPH en tant qu'Institution familiale au titre de sa mission légale de représentation et de défense de l'ensemble des familles. Notre objectif est de positionner un représentant dans chaque OPH.

✓ Journée des Familles 2026

Pour cette troisième édition, nous souhaitons voir encore plus grand avec un événement qui aura lieu à la Caserne des Beaumonts, le Samedi 23 Mai 2026, en partenariat avec le Centre Social Maryse Bastié. L'objectif sera de proposer une journée festive : *animations pour les enfants, ateliers pour les parents, stands des associations et des partenaires, food-truck, concerts...* en rassemblant un grand nombre de familles, de bénévoles et de partenaires.

✓ Déploiement du Plan Local de Développement Associatif

A la suite des travaux autour du PLDA et de la Matinale "Associations Familiales", nous avons eu l'opportunité de rencontrer plusieurs associations qui réalisent un travail formidable auprès des familles. En 2026, l'objectif sera de reprendre contact avec ces dernières pour leur présenter les nombreux intérêts à rejoindre notre réseau.

✓ Reprise de la Tournée des assos' 2026

La « Tournée des assos' » reprendra dès la fin de l'été et se poursuivra sur le dernier trimestre, avec la rencontre en priorité des associations ou mouvements que nous n'avions pas pu rencontrer lors de la tournée 2023-2024.

✓ Rencontre annuelle des représentants familiaux

N'ayant pas pu se tenir en 2025, nous proposerons une nouvelle date en 2026 pour accompagner les représentants familiaux, d'autant que de nombreux mandats seront renouvelés en 2026 (*CAF, CPAM, CCAS / CIAS, OPH ...*)

✓ Modification des statuts de l'association

Le travail amorcé fin 2025 par la Commission de Contrôle départementale, afin de faire évoluer les statuts et le règlement intérieur de l'UDAF d'Indre-et-Loire sera poursuivi en 2026.

Les modifications envisagées portent sur l'ajout d'un article relatif aux interactions et à la participation des bénévoles (*qui pourrait faire l'objet d'une charte du bénévole*) et sur la proposition de remplacer dans les textes « Le Président » et « Le Directeur » par les fonctions respectives « La Présidence » et « La Direction », dans un souci de neutralité.

Ce travail sera réalisé en lien avec les instances de l'UNAF, notamment la commission d'agrément et d'arbitrage nationale.



Retour sur les 80 ans

UN ANNIVERSAIRE HISTORIQUE

Le mardi 24 juin 2025, l'UDAF d'Indre-et-Loire fêtait ses 80 ans au service des familles. De nombreux bénévoles et salariés de l'association, les membres du conseil participatif, les associations familiales et mouvements adhérents, les partenaires associatifs et institutionnels, les élus, les familles étaient présents à l'occasion de cet événement, à l'Hôtel de ville de Tours.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DYNAMIQUE...

L'Assemblée Générale 2025 s'est tenue dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de ville de Tours. Près de 180 personnes, salariés et bénévoles confondus, étaient présents. À l'occasion des 80 ans de l'association, la formule retenue était orientée vers la mise en lumière des bénévoles et professionnels qui la font vivre, au travers des services rendus aux familles.



... SUIVIE D'UN COCKTAIL DÉJEUNATOIRE



Le cocktail déjeunatoire a offert aux participants l'occasion d'échanger en toute convivialité, dans un lieu d'exception : la salle des fêtes de l'Hôtel de ville de Tours. Un magicien a ravi les convives par ses tours « bluffants ».

LES DISCOURS OFFICIELS



Madame Monique FONTAINE, Présidente de l'UDAF d'Indre-et-Loire ; Monsieur Emmanuel DENIS, Maire de Tours ; Madame Valérie JABOT, Vice-présidente du Conseil Départemental en charge de la prévention et protection de l'enfance et Madame Marie-Chantal LARDIERE, Administratrice de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), ont successivement pris la parole.

Au-delà des festivités, ces discours ont donné à l'événement son caractère officiel et sa dimension institutionnelle en le replaçant dans une perspective historique.



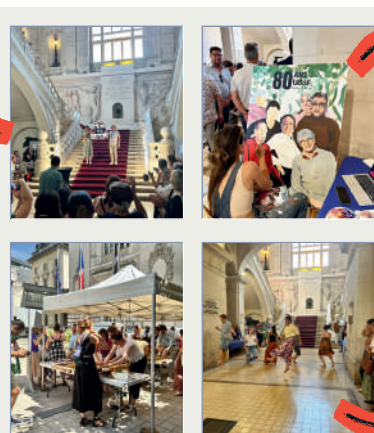


UN APRÈS-MIDI FESTIF POUR CÉLÉBRER NOS 80 ANS

L'arrivée du gâteau d'anniversaire

Jeux extérieurs

Les participants ont profité des jeux en bois géants, des jeux de kermesse, du bibliobus de la ville de Tours et d'une animation autour des arts du cirque.



Animations et goûter

Au programme : caricaturiste, borne photo, live-painting et un goûter offert. Le tout rythmé par les interventions de l'animateur micro, pour une mise en valeur des temps forts et des acteurs de cette journée.

La représentation dansée des élèves du Conservatoire de Tours

LE SALON DES ASSOCIATIONS

18



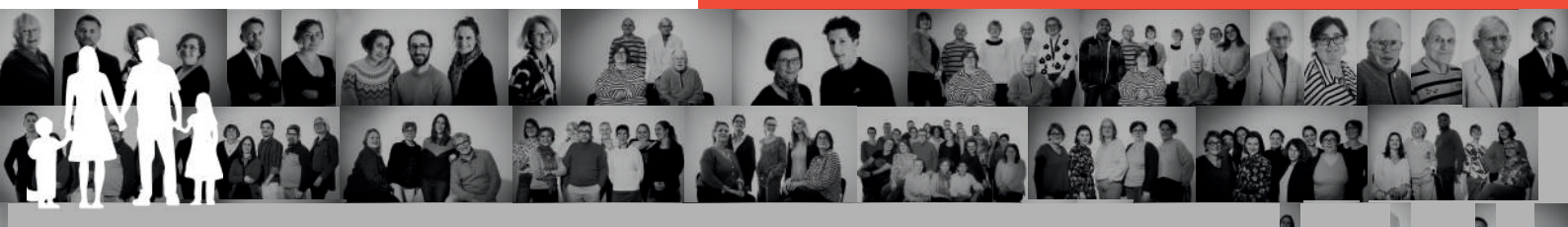
C'est le nombre d'associations présentes lors du salon. L'UDAF d'Indre-et-Loire tenait bien sûr un stand, ainsi que le Conseil Participatif et l'Assemblée des Jeunes Citoyens de Tours (AJC).

L'EXPOSITION « 80 ANS AU SERVICE DES FAMILLES »

L'exposition « 80 ans au service des familles » a été inaugurée le samedi 21 juin, avec les discours respectifs de Madame Monique FONTAINE, Présidente de l'UDAF d'Indre-et-Loire et de Madame Rachel MOUSSOUNI, Adjointe au Maire de Tours, Déléguée à l'action sociale, à la santé, à l'autonomie et aux solidarités intergénérationnelles.



REVIVEZ LES 80 ANS DE L'UDAF D'INDRE-ET-LOIRE AVEC LA VIDÉO DE L'ÉVÉNEMENT. SCANNEZ LE QR CODE ET PONGEZ DANS UNE AMBIANCE FESTIVE !





LES SERVICES ET DISPOSITIFS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX



UNIS
POUR LES
FAMILLES

La Protection Juridique des Majeurs

Créé en 1975, le service de protection juridique des majeurs (PJM), est composé de délégués « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » (MJPM) ayant pour mission d'exercer à titre habituel les mesures de protection des majeurs que les juges des tutelles confient à l'UDAF d'Indre-et-Loire dans le cadre de la sauvegarde de justice avec mandat spécial, de la curatelle et de la tutelle. Pour ce faire ils sont aidés par des assistants administratifs ainsi que des professionnels des services dits supports (agents d'accueil, techniciens, comptables, juristes etc.).

Ces mesures de protection sont prononcées par les juges aux fins d'assister, contrôler ou représenter des personnes majeures souffrant d'altérations partielles ou totales de leurs facultés mentales et/ou physiques, limitant ou empêchant l'expression de leur volonté.

Aussi, les MJPM ont pour missions principales en faveur de ces personnes de :

- soutenir l'exercice des libertés individuelles et des droits fondamentaux
- individualiser l'exercice de la mesure de protection et favoriser autant que possible l'autonomie
- promouvoir l'aptitude à décider en s'assurant de l'expression de la volonté
- vérifier l'existence et la manifestation du consentement
- assurer, selon le mandat confié, la protection juridique de la personne et/ou de ses biens
- conforter la sécurité juridique de certains actes
- favoriser l'émergence d'un réseau partenarial permettant de contribuer à l'accompagnement global de la personne protégée.

Les MJPM mettent en œuvre lesdites missions par les actions suivantes :

- Informer - communiquer - dialoguer
- Évaluer - analyser - apprécier
- Assister ou représenter
- Solliciter - alerter - rendre compte



Le saviez-vous ?

Pour encourager l'accessibilité et l'autodétermination des personnes en situation de handicap, 11 salariés ont participé à une formation sur le « **Facile A Lire et à Comprendre** » (FALC), en décembre 2025. L'objectif est, dans les années à venir, de proposer une version FALC ou en français simplifié, de tous les documents remis aux personnes protégées. L'attestation de remise de l'excédent en version FALC est désormais disponible pour favoriser la compréhension de la gestion budgétaire.



Zoom sur :

L'ATIL, l'ATRC et l'UDAF d'Indre-et-Loire ont créé un Comité Éthique MJPM en 2025, dans l'objectif de conduire une réflexion éthique commune et de fournir des avis ou recommandations à l'ensemble de la profession.

Accompagné par le Cabinet SOCRATES, le Comité Éthique a rendu ses trois premiers avis les 19 juin, 16 septembre et 4 décembre 2025 sur « Les addictions, quelles limites à la remise de l'excédent ? », « Les Dangers à domicile versus entrée en établissement » et « Les relations familiales et la sécurité de la personne ».

Les chiffres clés



128

professionnels

direction, responsables de service, délégué(e)s, assistant(e)s



2482

mesures

au 31 décembre 2025 dont :

- 43 sauvegardes de justice avec mandat spécial
- 1463 curatelles
- 972 tutelles
- 4 MAJ



6

unités de travail

dites « cœur de métier »



5

services supports

accueil-gestion de l'information/ comptabilité/gestion patrimoniale/ juridique/ouverture et clôture de mesures

Les mesures d'accompagnement

Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

Dans le cadre de la reconduction du marché public conclu avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire en avril 2022, L'UDAF d'Indre-et-Loire exerce toujours par délégation les MASP avec et sans gestion. À ce titre, trois travailleurs sociaux dits « Référents MASP » exercent ces mesures, soutenus administrativement par une assistante sous la supervision d'une responsable de service.

Les MASP sont des mesures administratives éducatives qui prennent la forme d'un contrat conclu entre le Conseil Départemental, le bénéficiaire et nos services pour une durée de 1 an, reconductible jusqu'à 3 fois. Sont éligibles à ce dispositif, les bénéficiaires de prestations sociales dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés dans la gestion de leurs ressources.

La MASP, permet d'assurer un accompagnement complet et de proximité sur les champs administratifs, de la santé, du logement ou de l'insertion socio-professionnelle. La régularité des rencontres (1 visite mensuelle minimum) favorise la confiance et le retour à l'autonomie à l'issue de l'exercice de la mesure.

Les personnes accompagnées dans le cadre de ce dispositif sont majoritairement bénéficiaires du RSA ou de l'AAH, locataires du parc public, avec une surreprésentation des familles monoparentales, en situation de mal-endettement voire de surendettement.



Zoom sur :

L'année 2025 marque le renforcement des équipes du Conseil départemental d'Indre et Loire pour réunir l'ensemble des dispositifs au service de la vulnérabilité adulte au sein d'un même service, auquel appartient désormais la MASP. L'accroissement des équipes a nécessité de s'adapter à de nouvelles pratiques et d'intégrer de nouveaux modes opératoires interservices. Les retours après quelques mois sont très positifs et les bonnes relations partenariales, saluées par l'ensemble des intervenants.



Le saviez-vous ?

En 2025, de nombreux partenaires ont fait appel à notre service pour organiser des rendez-vous de présentation du dispositif auprès de futurs bénéficiaires. Ces nouveaux rendez-vous, permettent de confirmer, voire renforcer, l'adhésion et de rassurer sur les objectifs de la MASP. Cette nouvelle activité rentre dans la logique de développement des relations partenariales, tout en optimisant les conditions de contractualisation de la MASP.

Les Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)

Depuis la réforme de 2007, la Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) est le volet judiciaire de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé.

Cette mesure qui fait partie du dispositif de protection des majeurs est prononcée par le Juge des contentieux de la protection lorsque la MASP n'a pas permis de rétablir l'autonomie des personnes, ou qu'elle n'a pas pu être mise en œuvre, faute d'adhésion.

Les MAJ sont donc ordonnées au profit d'une personne majeure dont la santé ou la sécurité est compromise par les difficultés dans la gestion de ses ressources.

Les chiffres clés



1 unité de travail



5 professionnels
responsable de service,
référents MASP-MAJ,
assistante



72 mesures
au 31 décembre 2025

La Protection de l'enfance

Le service Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)

Créé en 1951, ce service a évolué et connu diverses appellations pour devenir à ce jour le Service de Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF). Il est composé de délégués aux Prestations Familiales (DPF), issus de formations initiales en travail social (Assistant de Service Social, Conseiller en Économie Sociale et Familiale, Éducateur Spécialisé).

Pour ce faire, ils sont aidés par une assistante administrative et des professionnels des services dits supports (agents d'accueil, techniciens, comptables, juristes etc.).

Ces mesures, décidées par les Juges des Enfants, ont pour objectif de rétablir et sécuriser la gestion des prestations familiales dans l'intérêt des enfants, lorsque leur santé, leur sécurité ou leur éducation sont compromises par des difficultés de gestion budgétaire.

Les chiffres clés



1 unité de travail



7 professionnels responsables de service, délégué(e)s, assistant(e)s



99 mesures au 31 décembre 2025



Zoom sur :

Dans le cadre des orientations définies pour 2025, l'accent a été mis sur le développement des rencontres partenariales afin de renforcer la connaissance mutuelle et la coopération autour de ce dispositif. À ce titre, 4 rencontres avec des partenaires (Bailleurs, CCAS, CD 37, Groupe SOS Jeunesse, Sauvegarde de l'Enfance, Entraide et Solidarités, etc...) ont été organisées au sein de nos locaux, par notre service, afin de favoriser les échanges, de partager les pratiques professionnelles et d'améliorer la compréhension du dispositif, dans une logique de collaboration et d'efficacité au service des familles accompagnées.



La MJAGBF est parfois perçue à tort comme une mesure de sanction ou de contrôle, alors qu'elle s'inscrit dans une démarche d'accompagnement éducatif et de soutien à la parentalité, visant à sécuriser la gestion budgétaire dans l'intérêt des enfants. Elle requiert une expertise spécifique de la part des professionnels qui la mettent en œuvre.

Le saviez-vous ?



L'administration Ad'Hoc (AAH)

Créé en 2013, le service « Administrateur Ad' hoc » pénal ou civil permet la représentation par un tiers d'un mineur non émancipé dans une procédure judiciaire, lorsque ses intérêts apparaissent ou sont en opposition avec ceux de ses représentants légaux ou lorsque ceux-ci sont dans l'incapacité de les représenter.

L'administrateur Ad' hoc est désigné par un magistrat du tribunal judiciaire (juge d'instruction, juges des tutelles des mineurs, juges des enfants, procureur de la République) pour exercer les droits de l'enfant et le représenter dans une procédure civile ou pénale.

Au pénal cela concerne principalement les enfants victimes de maltraitances, de violences ou d'agressions et abus sexuels et en matière civile les contestations de filiation, les indemnisations, les successions, la gestion financière, etc.

En 2025 l'UDAF d'Indre-et-Loire s'est vu confier **124 nouvelles mesures** par le tribunal judiciaire, soit plus du double que l'an passé où nous en avons reçu 59.

Ces 124 désignations se décomposent de la manière suivante :

- **100** dossiers de gestion de fonds suite à une indemnisation
- **14** actions en matière de filiation (contestation et reconnaissance de paternité)
- **4** procédures pénales relatives à des violences physiques ou agressions sexuelles (mineurs victimes)
- **6** successions

Les chiffres clés



1 unité
de travail



4 professionnels
3 Administrateurs Ad'
Hoc, 1 assistante



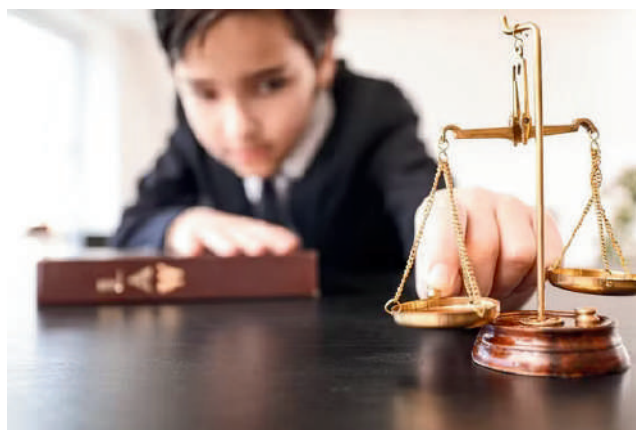
232 mesures
au 31 décembre 2025 dont
124 nouvelles mesures



Zoom sur :

En 2025, face à l'augmentation exponentielle de ces mesures et du trop faible financement prévu par les textes pour effectuer ces missions, l'UDAF d'Indre-et-Loire a sollicité le Conseil Départemental, chef de file de la protection de l'Enfance et le Tribunal Judiciaire prescripteur, afin d'obtenir des financements supplémentaires.

Au 31/12/2025, nous étions toujours dans l'attente de la réponse du tribunal et à la suite du refus de l'instance départementale de nous octroyer un financement, nous avons réitéré notre demande qui semble toujours en cours d'étude.



Le saviez-vous ?

Les financements pour les mesures d'administrateur ad hoc dans le cadre de la protection de l'enfance ont été initialement prévus par la loi n° 89-487 du 10 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs. Cependant, depuis cette date, les financements alloués à ces missions sont restés inchangés et très insuffisants, selon les associations et les différents rapports parlementaires à ce sujet.

L'accompagnement budgétaire et logement

Cinq dispositifs exercés par le service Mission d'Accompagnement Budget et Logement (MisABeL).

Les chiffres clés



1

unité de travail



185

personnes rencontrées sur différents dispositifs



6

professionnels

4 Conseillers en Économie Sociale et Familiale, 1 assistante et 1 responsable



4

actions collectives organisées sur des thématiques budgétaires, bancaires et assurancielles.

Les Points Conseil Budget (PCB)

Ouverts à tous, les PCB proposent des conseils gratuits, personnalisés et confidentiels. Ils accompagnent les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile ou anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle. Ils visent à prévenir le surendettement et à favoriser l'éducation budgétaire.

En association avec Familles Rurales, l'UDAF d'Indre-et-Loire est inscrite dans ce dispositif depuis 2019.

En sus des accompagnements individualisés, l'UDAF d'Indre-et-Loire propose également des ateliers collectifs sur des thématiques liées aux projets et budget des familles.



Zoom sur :

En 2025, le service MisABeL a rencontré **44** personnes sur le dispositif Point Conseil Budget et organisé **4** actions collectives sur des thématiques liées à la gestion budgétaire et administrative.

Le saviez-vous ?



L'UDAF d'Indre-et-Loire dispose de deux Labels d'État qui couvrent l'ensemble du département à l'exclusion de la ville de Tours et du Chinonais qui sont confiés à deux autres opérateurs à savoir respectivement le CCAS de Tours et le CIAS de Chinon-Vienne et Loire.



L'accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Depuis décembre 2021, l'UDAF d'Indre-et-Loire dispose d'un conventionnement d'État afin de mettre en œuvre des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) orientées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner vers et dans le logement des personnes ou ménages présentant des difficultés importantes à se reloger ou à se loger de manière autonome du fait de freins divers (budgétaires, sociaux, psychologiques...).



Le saviez-vous ?

Des bilans sur l'évolution de la situation des usagers sont rédigés et transmis régulièrement à la DDETS et au coordinateur logement SIAO. Ils font l'objet d'échanges lors de la commission de suivi qui se tient 4 fois par an.



Zoom sur :

En 2025, le service MisABeL a accompagné **33** personnes dans le cadre du dispositif AVDL, dont **76% d'hommes** et **2 familles avec enfants**. Afin de préparer la fin des mesures et le passage de relais, nous avons pu être amenés à proposer des orientations et accompagnements vers différents dispositifs puisque le service MisABeL porte une attention toute particulière à la recherche de la stabilité de la situation des personnes accompagnées.

Les diagnostics Droit au Logement Opposable (DALO)

Ce dispositif est également prévu dans le conventionnement d'État de 2021 cité ci-dessus et consiste à réaliser un bilan si les situations exposées lors de la commission de médiation DALO pilotée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) ne comportent pas assez d'éléments pour permettre aux membres de la commission de statuer sur la sollicitation du demandeur.

Le travailleur social mandaté du service MisABeL rencontre alors la personne concernée afin de dresser un état des lieux de la situation et expose ensuite son diagnostic lors de la commission suivante en proposant une orientation.



Zoom sur :

En 2025, **11** commissions de médiation ont eu lieu avec la participation d'une CESF du service MisABeL et **10** diagnostics ont été effectués.



Le saviez-vous ?

La commission de médiation DALO, peut-être saisie par tout citoyen français ou disposant d'un titre de séjour en règle afin de faire valoir son droit au logement opposable.

L'UDAF d'Indre-et-Loire siège à cette commission et en assure actuellement la vice-présidence.

L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), Éducatif et Budgétaire (AEB) et Social

L'UDAF d'Indre-et-Loire dispose d'un conventionnement avec Action Logement afin de mettre en œuvre des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), d'Accompagnement Éducatif et Budgétaire (AEB), modifié en 2024 par des mesures d'accompagnement social, AL (faciliter l'accès au logement), IL (s'installer dans un nouveau ou 1^{er} logement), ML (se maintenir dans son logement), avec trois niveaux d'accompagnement (léger, moyen et renforcé).

L'objectif de ce dispositif est de signer avec des salariés du secteur privé des contrats d'engagement réciproque avec des objectifs personnalisés relatifs au logement et/ou budgétaires. Dans un second temps des bilans réguliers avec les conseillères sociales d'Action Logement sont effectués afin de faire un point sur l'évolution des situations et de redéfinir, si nécessaire, les objectifs.

Les problématiques rencontrées par les publics accompagnés, portent principalement sur des difficultés liées à l'endettement voire le surendettement, notamment en lien avec le logement, le risque d'expulsion locative et la gestion budgétaire.



Le saviez-vous ?

Depuis 70 ans Action logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, a vocation à faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Cet organisme gère paritairement la participation des employeurs à l'effort de construction en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité de territoires.



Zoom sur :

En 2025, le service MisABeL a reçu **93** ordres de missions d'Action logement, **1** diagnostic, **20** accompagnements de niveau 1, **66** accompagnements de niveau 2 et **6** accompagnements de niveau 3.

Les conventionnements de Conseil en Économie Sociale et Familiale

Depuis 2011, l'UDAF d'Indre-et-Loire accompagne dans le cadre de conventionnements avec diverses administrations (ministères des finances, des armées, université de Tours, etc.) des fonctionnaires ou contractuels rencontrant des difficultés budgétaires.

L'objectif des interventions des CESF est de prévenir ou résoudre avec les bénéficiaires des difficultés qu'ils rencontrent dans le domaine de la gestion du budget et de l'économie sociale et familiale en menant des actions concrètes avec eux.

L'accompagnement proposé est toujours à l'initiative des assistants sociaux des services employeurs avec l'accord des personnes concernées. Nous intervenons pour une durée de 3 à 8 mois avec une rencontre une à deux fois par mois au domicile de la personne ou dans les locaux de l'UDAF d'Indre-et-Loire.



Zoom sur :

En 2025, le service MisABeL a animé deux actions collectives auprès de 17 femmes, salariées de l'université de Tours, lors de la semaine de la Femme du 3 au 8 mars 2025.

Deux thématiques abordées :

- « mieux connaître le vocabulaire financier »
- « se familiariser avec la gestion budgétaire, outils et astuces ».



Les interventions du service MisABeL s'organisent autour de quatre axes principaux :

- informer et prévenir
- conseiller et aider
- mener une action éducative budgétaire
- réaliser avec la personne le dossier de surendettement



Le saviez-vous ?

Les autres dispositifs

1 - L'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

Ce dispositif est, toujours à ce jour, le seul du département proposant des prestations gratuites d'information et de soutien aux familles exerçant une mesure de protection juridique, à savoir :

- une information personnalisée à toute personne s'interrogeant sur la mise en place d'une mesure de protection pour un proche (quel type de mesure ? quelle procédure à suivre ? etc.)
- un soutien technique auprès des tuteurs, curateurs et habilités familiaux dans l'exercice de ces mesures au quotidien (transmission de documents, outils, etc.).
- des réunions d'informations auprès des futurs tuteurs familiaux concernant les différentes mesures de protection et l'exercice de ces dernières.

Cette information se concrétise par une écoute active lors d'entretiens téléphoniques personnalisés, de rendez-vous individuels dans les locaux du siège de l'UDAF d'Indre-et-Loire à Tours, d'une réponse précise par courriel et/ou de la remise de documentation, fiches techniques, modèles de requêtes, etc.

Les chiffres clés



5

professionnels

(1 responsable, 3 déléguées, 1 assistante)



7

personnes rencontrées en rendez-vous individuel



294

personnes contactées (65% par téléphone, 34% par mail, 1% par voie postale)



5

actions collectives à destination des futurs curateurs, tuteurs ou habilités familiaux avant leurs auditions par les juges de tutelles.

6

interventions dans les établissements médicaux sociaux à la demande des partenaires. Présentations sur les directives anticipées et la personne de confiance et les mesures de protection.



Zoom sur :

Le 7 octobre 2025, le service ISTF a présenté les mesures de protection lors d'une conférence pour la semaine bleue à destination des aidants organisé au VILLAGE REPIT TOURAINE à Fondettes.



Le saviez-vous ?

En France entre 800.000 et 1 million de personnes sont placées sous un régime de protection.

La loi du 05 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs réaffirme le principe de la priorité familiale en rappelant que la protection est un devoir des familles.

2 - Le Conseil Participatif

Cette instance a pour but de permettre aux personnes protégées de participer à la vie du service de protection juridique des majeurs, donner leur avis, faire des propositions, travailler sur des projets et représenter l'ensemble des bénéficiaires.

Les chiffres clés



15

majeurs protégés



2

professionnels
(1 responsable, 1 déléguée)



3

- 1 membre du Conseil d'Administration
- 1 membre de la Direction collégiale
- 1 chargé de mission de la Vie Associative



4

réunions au cours de l'année, en sus de nombreuses rencontres par petits groupes de travail



Zoom sur :

En 2025, quelques membres du Conseil Participatif se sont rendus au Foyer de Vie « **La Vallée Germain** », géré par l'association La Boisnière à Les Hermites. Au programme, visite de la structure et rédaction du Tut'Infos. D'autres rencontres « hors les murs de l'UDAF » sont prévues en 2026.



Le saviez-vous ?

Les membres du Conseil Participatif, élus par tirage au sort parmi l'ensemble des personnes protégées s'étant portées candidates, sont au nombre de 15.

Lesdits élus sont renouvelés **tous les trois ans** lors d'une Assemblée Générale.



3 - L'Organisation Apprenante (OA)

L'Organisation Apprenante (OA), créée en septembre 2020, est un dispositif interne, dont les trois champs d'intervention se sont enrichis d'un quatrième volet avec la formation des professionnels de l'UDAF :

● La présentation de nos missions auprès d'écoles de formation

L'OA intervient auprès des écoles et centres de formation afin de leur faire découvrir les métiers et les missions de l'UDAF d'Indre-et-Loire. Ainsi ses membres présentent l'institution, les différents types d'interventions et leurs cadres juridiques, ainsi que le rôle des professionnels dédiés et leur pratique de terrain/partenariat.

L'OA constitue donc un levier pour valoriser nos métiers sur le département, faciliter l'arrivée de nouveaux collaborateurs, de stagiaires et ainsi renforcer notre offre de services.

● L'accueil des stagiaires

Il s'agit, en lien avec les ressources humaines internes, d'accueillir et d'accompagner des stagiaires dans un esprit de transfert et d'acquisition de compétences.

L'OA se charge de sélectionner les CV des demandeurs de stage et de trouver un tuteur de terrain en lien avec les Responsables de Service.

● L'aide apportée aux salariés

L'OA intervient, à la demande de l'encadrement, en soutien d'un nouveau salarié dans le cadre de l'apprentissage du métier, en soutien d'un tuteur de terrain, ou encore en soutien d'un salarié momentanément en difficulté.

Dans ce cadre, il est demandé à l'OA d'être en veille sur les différents dispositifs afin de pouvoir transmettre les bonnes pratiques auprès de ces salariés.

● La formation de professionnels de l'UDAF

Les membres de l'OA participent, avec les membres du Service Gestion de l'Information, aux formations sur le logiciel métier, selon la nouvelle formule élaborée conjointement par eux et mise en place à compter de janvier 2025.

L'OA demeure une plateforme d'échange professionnelle où l'on souhaite recevoir, échanger, transmettre, créer de la connaissance afin d'améliorer en continue nos pratiques, ainsi que nos procédures de formation, à l'interne et à l'externe.



Zoom sur :

Le 25/11/2025 l'OA a organisé une présentation des différentes mesures de protection à 110 étudiants de l'Institut du Travail Social qui forme notamment les futurs éducateurs spécialisés.



Les chiffres clés



98

demandes de stages
traitées en 2025 par
l'OA



17

stagiaires

3

apprentis

ont été accueillis au sein
des services en 2025



8

interventions auprès
des écoles du travail
social pour environ 386
étudiants formés

Les service supports

Une des spécificités de l'UDAF d'Indre-et-Loire est de disposer de services supports qui viennent en soutien à l'ensemble des salariés et à l'organisation globale :

1 - Le service Ouverture de Mesures (SOM)

Le Service Ouverture de Mesures, appelé communément « S.O.M » par l'ensemble des salariés, est en effet une spécificité de l'UDAF d'Indre-et-Loire, dont la mission est de prendre en charge les nouveaux dossiers des majeurs protégés arrivant du Tribunal Judiciaire de Tours et des autres tribunaux du territoire national.

Quatre délégués à la protection des majeurs se répartissent ainsi l'ensemble des ouvertures des nouvelles mesures de protection (Tutelles, Curatelles, Mandats Spéciaux), et interviennent sur l'ensemble du département en effectuant la mise en œuvre de ces décisions judiciaires sur une période d'environ trois mois :

- l'information nécessaire à la bonne compréhension de la mesure de protection, avec la remise des documents obligatoires conformément à la loi 2002-2,
- le recueil des informations,
- le diagnostic de la situation sociale, financière et patrimoniale de la personne,
- les premières démarches nécessaires,
- la mise en place d'un budget provisoire,
- l'envoi au juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles d'un inventaire de patrimoine accompagné d'un compte-rendu de diligence accompli au titre de la protection de la personne.

Par la suite, le dossier est transmis à l'une des 6 unités selon la situation géographique du domicile de la personne ou au vu de la localisation de l'établissement dans lequel elle réside.

Les chiffres clés



1 unité de travail



8 professionnels
1 responsable de service, 4 DPJM, 3 assistant(e)s



180 dossiers
au cours de l'année 2025



- **78** mandats spéciaux dans le cadre d'une sauvegarde de justice
- **2** curatelles simples
- **52** curatelles renforcées
- **47** tutelles
- **9** enquêtes sociales



Zoom sur :

En sus de mettre en place les mesures de protection juridique des majeurs, le SOM a également pour mission d'effectuer des enquêtes sociales diligentées par les juges des contentieux de la protection. Ces mandats ont pour but de permettre aux magistrats d'appréhender au mieux les situations des personnes qui pourraient bénéficier ou non d'une mesure de protection.

2 - Le Service Juridique (SJ)

Ce service est composé d'attachés juridiques généralistes dont la mission principale est de suivre l'ensemble des procédures des majeurs protégés suivis par l'UDAF d'Indre-et-Loire en lien avec les professionnels du droit (juges, avocats, notaires, commissaires de justice...).

Ils interviennent principalement dans le cadre des successions, des ventes immobilières, des actions au civil, au pénal et en droit social.

Dans ce cadre et selon le mandat exercé, ils rédigent les requêtes à destination des magistrats et assurent la bonne exécution des ordonnances afférentes.

Ils accompagnent et/ou assistent les personnes protégées lors de convocations au tribunal, à la maison de la justice et du droit, lors de rendez-vous chez les notaires, les avocats etc.

Également, en cas de nécessité, ils sont en lien direct avec les majeurs protégés afin de vulgariser le langage juridique auprès d'eux pour leur permettre une bonne compréhension des procédures et décisions judiciaires qui sont rendues.

Par ailleurs, ils réalisent des études sur des thématiques juridiques, travaillent sur des procédures, assurent la mise à jour des modèles de requêtes et de manière plus générale effectuent une veille juridique.

Les chiffres clés



1 unité de travail



8 professionnels
1 responsable, 3 assistants, 4 AJ



1043 dossiers
au 31 décembre 2025



Le saviez-vous ?

Les attachés juridiques exercent aussi des mesures spécifiques, comme les tutelles et curatelles ad hoc, adjointes, les présomptions d'absence, les mandats de protection future, les procédures de rétablissement personnel, qui représentent **73 mesures judiciaires**.

3 - Le Service Gestion Patrimoniale (SGP)

Ce service est également composé d'attachés juridiques qui sont spécialisés en gestion de patrimoine.

Tout comme le service juridique ils interviennent sur saisine des délégués mandataires judiciaire à la protection des majeurs pour assurer la gestion de l'ensemble des biens mobiliers incorporels (comptes et placements bancaires) et immobiliers bâtis ou non bâtis.

En outre, ils réalisent en lien avec les proches de la personne protégée et/ou les commissaires de justice, les inventaires de patrimoine et leur actualisation qui doivent être transmis au juge dans des délais légaux.

Les chiffres clés



1 unité de travail



7 professionnels
1 responsable, 2 assistants, 4 AJ



1600 dossiers immobiliers
au 31 décembre 2025

- **413** inventaires de patrimoines
- **1187** biens immobiliers bâtis et non bâtis suivis



Le saviez-vous ?

Conformément à l'article 496 du code civil, le tuteur est tenu, dans le cadre de la gestion du patrimoine, d'apporter des soins prudents, diligents et avisés dans le seul intérêt de la personne protégée.

4 - Le service comptabilité

Les opérations bancaires des personnes protégées sont intégrées dans notre comptabilité grâce à la télétransmission dématérialisée qui fonctionne avec les principaux établissements bancaires. Elle permet une mise à jour quotidienne des données bancaires et facilite ainsi le travail des délégués mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Les chiffres clés



1 unité de travail



9 professionnels
1 responsable de service, 8 comptables



Zoom sur :

Le service comptabilité de l'UDAF d'Indre-et-Loire réalise pour les délégués mandataires **2200** Comptes-Rendus de Gestion annuels relatifs à la situation financière des majeurs protégés pour contrôle par le tribunal judiciaire ou pour **210** d'entre eux par un professionnel qualifié.

5 - Le système d'information

Les chiffres clés



2 unité de travail

- Service Accueil
- Service Gestion de l'Information et de la Qualité



12 professionnels

1 responsable SGI, 2 agents de sécurité, 1 agent accueil physique et téléphonique, 2 techniciens SGI, 2 techniciens info et archivages, 5 agents SGI.



118 973

plis reçus et traités
au cours de l'année
2025



Le saviez-vous ?

Le service Gestion de l'Information assure le suivi des documents entrants tels que courriers ou courriels. L'ensemble de ces documents est numérisé et archivé dans une Gestion Électronique des Documents (GED), pour être mis à disposition des professionnels de l'UDAF d'Indre-et-Loire.

6 - Les services généraux

Les services généraux interviennent sous la responsabilité de la Direction collégiale pour faciliter et accompagner le fonctionnement des services dans les domaines des ressources humaines, de l'informatique, de la maintenance et logistique, de l'entretien des locaux, de l'organisation générale etc.

Les chiffres clés



1 unité de travail



6 professionnels

1 responsable RH, 1 assistante RH, 1 assistante de direction, 1 agent de maintenance, 2 techniciens informatique

Les activités diverses et autres démarches

1 - La cession RSA

En 2024, le Conseil Départemental a sollicité l'UDAF d'Indre-et-Loire pour reprendre la gestion du dispositif de cession RSA.

Il s'adresse aux bénéficiaires du RSA désocialisés et en grande précarité en permettant de lutter contre les obstacles à l'insertion professionnelle.

La mise en oeuvre de ce dispositif suppose l'adhésion du bénéficiaire qui valide la demande avec le prescripteur à l'issue de laquelle un arrêté est pris par le Conseil Départemental.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Assurer le paiement du loyer, ainsi que les dettes de loyer ou le coût journalier de l'emplacement sur les aires d'accueil,
- Maintenir la personne dans son logement ou l'aire d'accueil, de sécuriser le bailleur et de travailler la gestion du budget,

La cession RSA est signée pour une durée d'un an, renouvelable une fois, excepté pour les dossiers faisant l'objet d'un protocole de cohésion sociale.

Les chiffres clés



12

bénéficiaires suivis sur l'année 2025



5

professionnels

1 responsable, 1 CESF,
1 Assistante sociale,
2 comptables
(à temps partiel sur cette activité)



2

actions collectives



Le saviez-vous ?

Le contenu de cette convention prévoit par ailleurs la mise en place d'ateliers collectifs permettant aux bénéficiaires de mieux gérer leur budget et d'acquérir plus d'autonomie pour reprendre le paiement du loyer à l'issue du dispositif. Deux actions ont donc été réalisées en mai et octobre 2025 sur la thématique « Mon Budget et Moi ».



2 - La gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est un dispositif à destination des jeunes de 18 à 25 ans qui leur permet de percevoir une aide sur instruction des demandes pour les missions locales.

L'UDAF d'Indre-et-Loire exécute les paiements suite aux commissions d'attribution du Conseil Départemental.

Pour le Fonds d'Aide aux Jeunes, le Conseil Départemental a versé **80 416,20 euros** en 2025.

L'UDAF a émis **471 règlements** dont 322 virements ou chèques en urgence et nous avons affecté **17%** de temps comptable sur ce service.

3 - Les Procédures de Rétablissement Personnel (PRP)

Depuis 2008 l'UDAF d'Indre-et-Loire est inscrite sur la liste, dressée par le procureur de la République, des mandataires appelés à intervenir dans le cadre des procédures de rétablissement personnel.

C'est ainsi que, l'UDAF d'Indre-et-Loire peut être amenée dans le cadre de ces procédures :

- si elle est désignée **en qualité de mandataire**, à procéder aux mesures de publicité au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC), de réaliser un bilan économique et social en procédant à la vérification des créances et à l'évaluation des éléments d'actif et passif du débiteur
- si elle est désignée **en qualité de liquidateur**, à réaliser les actifs du débiteur et ce afin d'envisager de désintéresser en tout ou partie les créanciers s'étant faits régulièrement connaître

Les chiffres clés



1 unité de travail



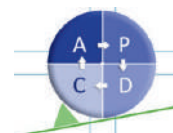
6 professionnels
1 responsable de service, 5
attachés juridiques



5 dossiers Es-qualités de liquidateur
au 31 décembre 2025

4 - La démarche qualité

La démarche qualité de l'UDAF d'Indre-et-Loire a comme principe l'amélioration continue rythmée par les quatre étapes de la roue de Deming (PDCA - Plan / Do / Check / Act)



Elle est basée sur le principe d'amélioration continue de nos processus et actions menées, qu'elles soient préventives ou correctives.

Dans la continuité de toutes les actions menées pour répondre à l'attente et aux besoins des usagers ainsi qu'à l'ensemble de nos parties prenantes, en matière de qualité de service et dans un contexte réglementaire strict, plusieurs axes de travail ont été menés ou poursuivis en 2025 :

- Observatoire des réclamations - Processus de gestion (Détection, Qualification, Traitement, Reporting-Indicateurs)
 - **145 réclamations** ont été réceptionnées et traitées en 2025
- Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, l'UDAF d'Indre-et-Loire a constitué en interne un groupe de travail afin de réaliser son registre des traitements et de le mettre à jour régulièrement.
Les fiches de traitements sont en cours d'actualisation et de validation.
Le droit à l'information lors de l'ouverture de la mesure est intégré dans le règlement de fonctionnement.
L'URAF pilote le groupe RGPD composé des UDAF de la région Centre Val-de-Loire.
Un Data Protection Officer (DPO) est désigné.
- Gestion documentaire (création et mise à jour de processus, procédures, guides, modes opératoires, tableaux de suivis)
- Groupe de travail
 - Amélioration de l'accueil téléphonique. Un groupe a été constitué afin de travailler sur des propositions organisationnelles et d'amélioration.
 - Informatique : le groupe constitué a pour objectif d'améliorer les outils métiers et l'organisation informatique.

5 - Vers une démarche de responsabilité sociétale des organisations

L'UDAF d'Indre-et-Loire développe depuis plusieurs années des actions concrètes contribuant à la préservation de l'environnement, à la qualité de vie au travail et à la responsabilité sociale de l'association.

✓ Les enjeux environnementaux en 2025

En 2025, l'UDAF d'Indre-et-Loire a poursuivi ses efforts visant à intégrer davantage les enjeux environnementaux dans son fonctionnement au quotidien.

● **Évolution de la flotte de véhicules de services**

Au cours de l'année, les véhicules de service ont été renouvelés. Elle comprend désormais 25 véhicules hybrides et 4 véhicules 100 % électriques.

Des bornes de recharge électrique ont été installées sur nos deux sites.

Cette modernisation contribue à une réduction de l'empreinte environnementale liée aux déplacements professionnels, tout en maintenant la continuité et la qualité du service rendu aux usagers.

● **Réduction des impressions et digitalisation**

Un système d'impression déclenchée par badge a été déployé sur l'ensemble des copieurs. Ainsi, seules les impressions utiles seront réalisées, puisqu'il est possible d'annuler les erreurs.

Nous constatons une diminution des impressions et des commandes de papier de **- 29%** par rapport à l'année précédente, traduisant une évolution significative des pratiques internes en faveur d'une gestion plus responsables des ressources.

● **Optimisation des consommations énergétiques**

Des détecteurs de présence ont été installés dans les circulations du bâtiment afin d'optimiser l'éclairage et de limiter les consommations inutiles.

✓ Les enjeux sociaux en 2025

L'année 2025 a également été marquée par la poursuite d'actions structurantes en matière d'enjeux sociaux, au service des professionnels et de la qualité des accompagnements.

● **Organisation du travail et qualité de vie**

L'organisation du travail au sein de l'association favorise l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, en proposant des horaires modulables sur la journée et différentes modalités d'aménagement du temps de travail au cours de la semaine. Par ailleurs, les salariés ont la possibilité de ne pas travailler une journée tous les 15 jours ou une demi-journée par semaine.

Ces dispositifs ont été mis en place afin d'améliorer les conditions de travail tout en garantissant la qualité du service rendu aux usagers.

● **Développement des compétences et accompagnement**

L'UDAF d'Indre-et-Loire veille à accompagner ses professionnels tout au long de leur parcours dans un contexte d'évolution constante des missions. De nombreuses formations sont ainsi proposées afin de permettre le maintien et le développement des compétences.

En outre, un psychologue de travail salarié est à disposition des équipes afin de les soutenir sur le plan professionnel et personnel si nécessaire.

Le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles contribue également à l'accompagnement des équipes et à l'enrichissement des pratiques. Les cadres de notre association ont également bénéficiés de séances de co-développement.

● **Inclusion et dynamique collective**

L'association porte une attention particulière au recrutement inclusif et non discriminatoire, à l'intégration des nouveaux salariés, ainsi qu'au maintien d'un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel.

L'implication du CSE dans la vie collective et la prise en compte de la parole des usagers dans le cadre d'accompagnements participent également à cette dynamique.

L'ensemble de ses actions témoigne d'une volonté d'agir de manière responsable et cohérente avec les valeurs portées par l'UDAF d'Indre-et-Loire. Une réflexion est engagée afin de poursuivre la structuration de ces engagements dans les années à venir.

A top-down view of a workspace. A person's hands are visible, one holding a blue pen and writing in a small notebook. Another hand is resting on a larger open notebook. On the desk, there is a blue folder, a pair of glasses, a blue mug, and a laptop displaying a colorful grid or calendar. A glass of water is also present. The background is slightly blurred, focusing on the hands and the work being done.

Le suivi du projet de service et les perspectives 2026

UNIS
POUR LES
FAMILLES

Le suivi du projet de service

Pendant l'année 2025, l'UDAF d'Indre-et-Loire a poursuivi le déploiement des actions de son projet de service 2024-2025. Nous vous présentons ci-dessous les réalisations majeures de l'année autour de nos 4 grandes thématiques : la conformité, la place des usagers, les ressources humaines et la démarche qualité.

1 - S'assurer de la bonne mise en œuvre de la conformité aux textes réglementaires et légaux

Les missions exercées par l'UDAF d'Indre-et-Loire sont soumises à des normes strictes auxquelles nos actions quotidiennes doivent répondre. Afin d'améliorer nos services en la matière, nous avons mené différentes actions pendant l'année 2025.

☒ Un nouveau mode opératoire pour la remise de l'excédent

L'article 472 du code civil indique : *"le curateur perçoit seul les revenus de la personne en curatelle sur un compte ouvert au nom de cette dernière. Il assure lui-même le règlement des dépenses auprès des tiers et dépose l'excédent sur un compte laissé à la disposition de l'intéressé ou le verse entre ses mains"*. Afin de garantir le respect de cette obligation légale avec les pratiques professionnelles et d'harmoniser ces dernières, une nouvelle procédure a été formalisée.

Ainsi, l'ensemble des salariés de notre association dispose désormais :

- d'une fiche technique rappelant et clarifiant la notion de reversement de l'excédent ;
- d'un mode opératoire présentant les différentes étapes et rôle des services afin d'appliquer cette obligation ;
- d'une attestation à faire signer au majeur protégé fixant la temporalité de cette remise.

De plus, une douzaine de salariés a suivi une formation spécifique que *"la gestion de l'argent d'autrui, la construction du budget et la question de l'excédent"*.

☒ La formation des professionnels au "Facile à lire et à comprendre" (FALC)



Dans le cadre du projet de service 2024-2028, plusieurs objectifs ont pour but d'améliorer les documents légaux relatifs à l'exercice des mesures de protection afin de les rendre accessibles. C'est ainsi que plusieurs professionnels ont suivi une formation sur le FALC. Accompagnés par Isabelle de Groot, nos professionnels ont pu comprendre les enjeux du FALC, s'approprier rapidement les bonnes pratiques, retravailler plusieurs documents essentiels pour les rendre plus lisibles et plus inclusifs comme le document individuel de protection des majeurs (DIPM). Une démarche collective qui améliore directement la qualité de l'information donnée aux usagers et renforce notre accessibilité.

☒ Des outils de communication pour les partenaires

L'UDAF d'Indre-et-Loire a poursuivi sa démarche de rencontres partenariales permettant de sensibiliser le public et les professionnels extérieurs sur l'ensemble des mesures exercées ainsi que le rôle et les missions de nos services.

De plus, nous travaillons à l'actualisation de différents supports de communication afin de les rendre plus lisibles. C'est ainsi que le livret présentant la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial a été repensé.



2- Garantir aux usagers leur place au sein des dispositifs

Les professionnels de l'UDAF d'Indre-et-Loire exercent leurs missions en veillant au respect de la place et des droits des usagers. En 2025, plusieurs actions ont été réalisées en ce sens.

✓ La création d'une grille d'évaluation du degré d'autonomie

Une grille « autonomie » a été conçue permettant d'évaluer les capacités des personnes protégées et/ou accompagnées. Cette dernière a ensuite été soumise aux membres du Conseil Participatif qui ont pu tester ce nouvel outil et faire des propositions permettant de l'améliorer. Elle a pour objectif principal de permettre au majeur protégé de prendre conscience de son autonomie souvent plus importante que ce qu'il pensait et/ou de renforcer l'efficacité des différentes décisions prises dans le cadre de l'exercice des mesures.

✓ La poursuite des travaux inter-associations

Les associations tutélaires d'Indre-et-Loire (UDAF, ATIL et ATRC) ont poursuivi leurs travaux communs et ont notamment élaboré deux schémas présentant les règles applicables dans le cadre du consentement aux soins des personnes protégées et du renouvellement de la carte d'identité. Ces outils, visant à garantir et défendre les droits des majeurs protégés, sont ainsi diffusés aux partenaires pour qu'ils puissent s'y référer et avoir accès aux différentes étapes à suivre.



✓ Une journée institutionnelle 2025 sur le thème : "agir ensemble pour la bientraitance"

Le mardi 23 septembre 2025, l'UDAF d'Indre-et-Loire a organisé une **journée institutionnelle entièrement consacrée à la promotion de la bientraitance et à la lutte contre la maltraitance**. L'ensemble des salariés de l'association et les bénévoles représentants des usagers, qui officient dans les établissements de santé du département, se sont retrouvés à la Maison des Sports de Touraine pour partager un temps fort de réflexion, d'échanges et de construction collective autour de cette thématique devenue un enjeu majeur de notre secteur.



La matinée a été rythmée par une conférence réunissant plusieurs intervenants de référence :

- Agnès BROUSSE, coordinatrice à l'UNAF,
- Jean-Jacques NILLÈS, professeur de philosophie, maître de conférence et conseil scientifique du réseau SOCRATES,
- Nadège MORON, Cheffe de service Protection des personnes et Vulnérabilité adulte au Conseil Départemental, et Vanessa PINOT, conseillère sociale,
- Six membres du Conseil Participatif de l'UDAF d'Indre-et-Loire ont témoigné sur leurs expériences «bientraitantes» ou «maltraitantes» liées à l'exercice des mesures de protection.

Ces interventions ont permis de croiser les **approches philosophiques, juridiques, institutionnelles et de terrain**. Les échanges ont mis en évidence la nécessité de renforcer les démarches de prévention de la maltraitance et de promouvoir une culture de la bientraitance partagée par tous.

Après un repas partagé, l'après-midi a été consacrée à des ateliers collaboratifs. Répartis en groupe, les salariés ont travaillé à partir de situations « maltraitantes » issues de leur quotidien professionnel (maltraitements physiques, psychologiques, civiques, financières, institutionnelles et par négligence). Ensemble, ils ont identifié des pistes d'amélioration réfléchies à des solutions concrètes et formulé des propositions d'actions. Ces ateliers ont permis à chacun de s'exprimer, de confronter ses expériences et de participer activement à la construction de réponses collectives. **Les idées produites viendront nourrir un plan global s'inscrivant dans la continuité de notre projet de service 2024-2028.**

Au-delà des apports théoriques et pratiques, cette journée a été marquée par la forte mobilisation des équipes autour d'un objectif commun : garantir la bientraitance dans les pratiques et renforcer la qualité de l'accompagnement des usagers. L'UDAF d'Indre-et-Loire confirme ainsi sa volonté de faire de ce thème un axe structurant de son action, répondant ainsi aux obligations légales du secteur.

Les chiffres clés de la démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance



14

salariés

formés sur la bientraitance en 2025.



2

situations

liées à la maltraitance examinées en Commission de recueil et de traitement des évènements indésirables.



21

signalements

au Procureur de la République.

3

signalements

auprès de l'Agence Régionale de Santé.



117

accompagnements

juridiques

3 - Penser un management harmonieux basé sur des valeurs communes

L'UDAF d'Indre-et-Loire s'efforce de permettre à ses salariés de pouvoir exercer leurs missions auprès des usagers dans des conditions optimales en mettant en place des temps de travail associés à des moments de convivialité ainsi, que des actions visant à rationaliser le temps de travail et la fidélisation des salariés.



Le renforcement du développement des compétences des salariés

En 2025, l'UDAF d'Indre-et-Loire a poursuivi une politique active de développement des compétences, en lien avec les enjeux de sécurisation des pratiques et de déploiement du projet de service 2024-2028.

Les formations réglementaires indispensables aux métiers de la protection juridique ont été maintenues, tandis que des actions ciblées ont permis de renforcer les compétences spécifiques des équipes (assistants MJPM, services MJAGBF, MisABeL, service juridique, etc.). Les dispositifs collectifs, tels que l'analyse de la pratique professionnelle et le codéveloppement des cadres, ont également été reconduits.

Par ailleurs, des formations transversales ont été proposées (bureautique, thématiques métiers, sécurité), ainsi que des actions en lien avec les priorités institutionnelles : **bientraitance, éthique, violences intrafamiliales, prévention des risques professionnels ou encore accessibilité des supports (FALC).**

Ces actions traduisent la volonté de l'association de soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs missions et de garantir la qualité de l'accompagnement proposé aux publics.



Des temps d'immersion et de découverte professionnelle

En complément des actions de formation, l'UDAF d'Indre-et-Loire a encouragé en 2025 la mise en place de temps d'immersion professionnelle entre services.

Ces temps ont permis aux salariés de mieux appréhender les missions exercées par d'autres professionnels et de renforcer leur compréhension de l'environnement partenarial. À titre d'exemple, certains salariés ont pu accompagner les délégués mandataires en charge des ouvertures de mesures lors de la prise de connaissance au tribunal des nouvelles mesures de protection attribuée à notre association, tandis que d'autres ont pu suivre l'attaché juridique en charge de réaliser les inventaires du patrimoine mobilier des majeurs protégés ou encore découvrir les missions spécifiques des délégués mandataires en charge du suivi des mesures de protection des personnes vivant en établissements.

Ces démarches favorisent le décloisonnement des pratiques, le partage d'expériences et contribuent à une meilleure coordination des interventions au service des personnes accompagnées.

4 - Promouvoir une démarche d'amélioration continue de la qualité

L'UDAF d'Indre-et-Loire poursuit une démarche d'amélioration continue visant à faire évoluer ses pratiques professionnelles au regard des besoins repérés, dans un souci constant de qualité du service rendu. Dans ce cadre, l'année 2025 a été marquée par le déploiement opérationnel d'un projet structurant autour de l'éthique, co-porté avec les associations tutélaires du département et soutenu par des financements spécifiques de l'État dans le cadre d'un appel à projets national dédié à l'innovation en protection juridique des majeurs.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le projet de service 2024-2028 en intégrant de manière concrète et progressive la réflexion éthique au cœur des pratiques professionnelles.

Intégration de la notion d'éthique de manière systématique dans nos pratiques professionnelles

✓ Une conférence de lancement autour des enjeux éthiques

Le projet a été officiellement lancé à l'occasion d'une **conférence-débat organisée le 3 mars 2025 à la Faculté de droit de Tours**, réunissant près de 200 professionnels du secteur social et médico-social.

Animée par Philippe SANCHEZ, docteur en philosophie et intervenant spécialisé en éthique, cette matinée a permis d'aborder les principaux enjeux rencontrés dans la protection juridique des majeurs, notamment autour de la gestion des ressources, du logement ou encore des relations personnelles.

Les échanges, enrichis par les interventions de professionnels et de représentants institutionnels, ont permis de poser un cadre commun de réflexion et de sensibiliser largement les acteurs du territoire à l'importance d'une approche éthique partagée.



✓ La formation des professionnels pour développer une culture éthique commune

Dans la continuité de cette dynamique, un programme de formation a été déployé à destination des professionnels des trois associations tutélaires du département. Au total, **45 salariés ont été formés en 2025** à la réflexion éthique appliquée à la protection juridique des majeurs. Ces sessions ont permis d'apporter des repères méthodologiques, de favoriser le croisement des pratiques et d'accompagner les professionnels dans l'analyse de situations complexes.

Elles participent à renforcer la capacité des équipes à interroger leurs pratiques, à donner du sens à leurs interventions et à mieux appréhender les dilemmes éthiques rencontrés dans l'exercice de leurs missions.

✓ La mise en place d'une instance éthique départementale



L'année 2025 a également été marquée par la création et la mise en fonctionnement de l'Instance Éthique PJM 37, co-portée par l'ATIL 37, l'ATRC et l'UDAF d'Indre-et-Loire. Composée de professionnels issus des différentes structures (responsables de service, mandataires, assistants, ainsi que des représentants des MJPMI et des préposés d'établissement), **cette instance a vocation à structurer une réflexion éthique collective à partir de situations concrètes rencontrées sur le terrain.**

Les travaux engagés permettent d'analyser des situations complexes, d'identifier les points de tension et d'**élaborer des avis ou recommandations destinés à éclairer les pratiques professionnelles.** Cette démarche contribue à sécuriser les prises de décision, à accompagner les équipes face aux situations sensibles et à renforcer la qualité du service rendu aux personnes protégées.

Engagée dans la durée, cette instance poursuivra ses travaux en 2026 afin d'ancrer durablement la réflexion éthique dans les pratiques professionnelles.

Les perspectives 2026 pour les services



Les orientations stratégiques

Pour 2026, la Direction Générale Collégiale envisage les orientations stratégiques suivantes :

- Intégration d'un nouveau membre au sein de la Direction Générale Collégiale à la suite du départ de l'une des directrices ;
- Poursuite de la mise en œuvre des projets associatif et de service 2024-2028, en veillant à l'avancée des différentes actions prévues au retro-planning ;
- Finalisation du plan de promotion de la bientraitance et de la prévention et lutte contre la maltraitance conformément aux préconisations de l'évaluation des services Protection Juridique des Majeurs (P.J.M.) et Délégués aux Prestations Familiales (D.P.F.) ;
- Suivi du déploiement de l'Instance Éthique à travers le comité de pilotage composé des directions des trois associations tutélaires ;
- Développement des activités, notamment du service MisABeL mais également par le biais de dispositifs comme les enquêtes sociales des juges aux affaires familiales ;
- Mise en œuvre d'une réflexion avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire sur les missions respectives de nos institutions auprès des publics vulnérables et plus particulièrement la complémentarité entre les mandataires judiciaires à la protection des majeurs et les assistants de services sociaux.
- Poursuite de la réflexion autour d'un projet d'habitat à destination des personnes vulnérables ou des familles en lien avec les partenaires locaux.
- Démarrage et suivi des travaux de climatisation du siège de l'association afin de prévenir les périodes de fortes chaleurs de plus en plus fréquentes et ce dans un souci d'une meilleure qualité de vie au travail pour les salariés.



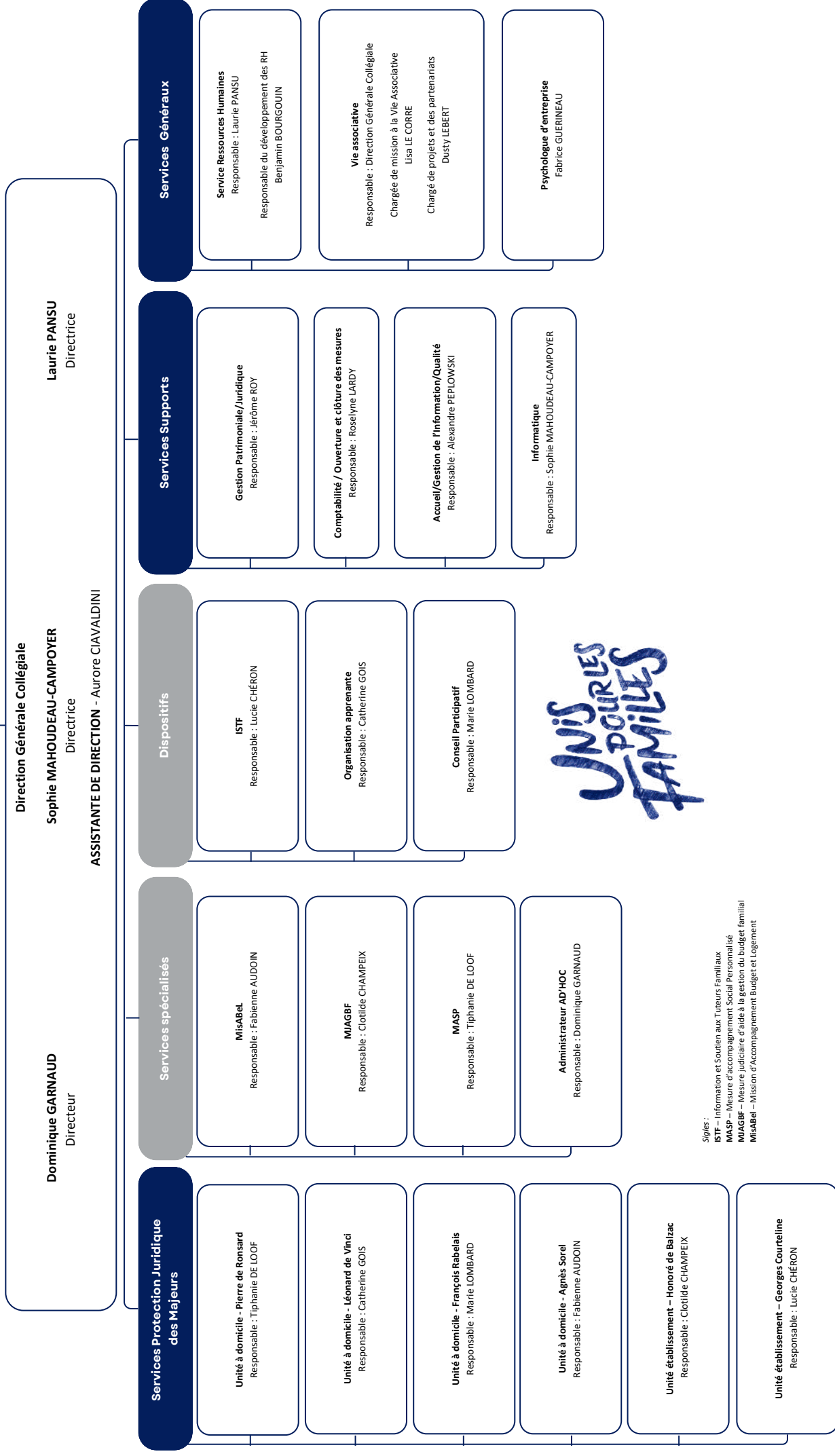
Annexes

ORGANIGRAMME 2025 DE L'UDAF D'INDRE-ET-LOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
83 associations adhérentes

CONSEIL D'ADMINISTRATION
26 administrateurs
Présidente : Monique FONTAINE

BUREAU
10 membres



Sigles :
ISTF – Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
MASP – Mesure d'accompagnement Social Personnalisée
MIAGBF – Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial
MisABEL – Mission d'Accompagnement Budget et Logement

Composition du Conseil d'Administration de l'UDAF d'Indre-et-Loire au 31 décembre 2025

ADMINISTRATEUR	ÉLU/DÉSIGNÉ	MOUVEMENT D'APPARTENANCE
Samuel ARGENTIN	Désigné	ASSOCIATION FAMILIALE LA MOMERIE
Jean-Louis BOUTARD	Désigné	MAISONS FAMILIALES RURALES
Nadia BUREAU	Élue	CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES
Guy CASTAIGNÈDE	Désigné	ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES
Gérard CHABERT	Désigné	APF FRANCE HANDICAP
Louis de MONCK d'UZER	Désigné	ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES
Vanessa DEL ZOTTO	Élue	ASSOCIATIONS FAMILIALES PROTESTANTES
Sonia DIAN	Élue	CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES
Philippe DUBOIS	Élu	MAISONS FAMILIALES RURALES
Ghislaine DUPUIS	Élue	CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES
Françoise DUVEAU-HENRY	Élue	FAMILLES RURALES
Hervé FLACELIÈRE	Élu	FAMILLES RURALES
Monique FONTAINE	Élue	LA FAMILLE DU CHEMINOT
Pierre FONTAINE	Désigné	MAISONS FAMILIALES RURALES
Nelly FRAPSAUCE	Désignée	ASSOCIATION FAMILIALE DE MONTLOUIS
Jean-Philippe GÉRARD	Élu	ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION
Claudine GRASSIN	Désignée	FAMILLES RURALES
Nicole GROLEAU	Élue	UNAFAM
Jean-François HOGU	Désigné	LA FAMILLE DU CHEMINOT
Marie-Ange JEANSON	Élue	AFVAC
Jean JOUBERT	Élu	FAMILLES RURALES
Jeannick LE PIOUFFRE	Désignée	FAMILLES RURALES
Monique MARIN	Désignée	ASSOCIATION FAMILIALE DE MONTLOUIS
Jean PÉNAUD	Élu	ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES
Michel PÉNICAUT	Élu	ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES
Marie-Christine VINOT	Désignée	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES

Membres du bureau

Les présidents

Depuis sa création l'UDAF d'Indre-et-Loire a été dirigée par 9 présidents successifs, chacun contribuant à défendre les intérêts des familles et porter nos engagements auprès des pouvoirs publics.



Etienne
MOISSONNIER

1945 - 1950



Jean
THIBAUT

1950 - 1985



Raymond
PLOT

1985 - 1987



Jean-Michel
MESTRE

1987 - 1990



Raymond
PLOT

1990 - 1991



Berthe
TOURNU

1991 - 1996



Stéphane
GUÉ

1996 - 2002



René
LEFORT

2002 - 2006



Colette
PÉNAUD

2006 - 2013



Monique
FONTAINE

depuis 2013 -

UNIS POUR LES FAMILLES



UDAF D'INDRE-ET-LOIRE - 21 rue de Beaumont - 37921 TOURS CEDEX 9
02 47 77 55 00

